



CONSEIL
SEANCE DU 12 JUILLET - N° 300 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 9 octobre 2019

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DESAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
	Bertrand PLEZ
	Béatrice ROY
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Sèverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
	Marie FORET
X	
	Sèverine BERARD
X	
X	
	Marc ROLLAND
X	
X	

Collège C : USAGERS

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)		
Alban DURAND		
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)		
Coraline MONTARIOL		
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP	X	
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

Collège D : Personnels IATSS

Georges BOUBY		Christine LEREDDE
Dalila HAMMAR	X	
Nabil KOUADRI	X	
Nicolas MOUREAU	X	

Personnalités extérieures

Christian **ASSAF**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël **DELAFOSSE**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Christian ASSAF
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

	Jean-Sébastien FILHOL
X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université
Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40
En début de séance, 31 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Directeur (trice) s adjoint(e)s

Adam A. **ALI**

Marc **HERZLICH**

Jean-Michel **MARIN**

Isabelle **TOURNIER**

- Directeurs Département d'enseignement

Christophe **CHAUBET** (Physique)

Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)

Béatrice **ROY**- Directrice adjointe (Chimie)

Stephan **GASCA** (DDL)

Sylvie **HURTREZ-BOUSSES** (BE)

Hervé **JOURDE** (TEE)

Yann **LEREDDE** (TEE)

William **PUECH** (Informatique)

Benoîte **DESAPORTA** (Mathématiques)

Ian **ROBBINS** (Bio-MV)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Denis **BOUYER** (PEIP)

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure UM)

Nicolas **SABY** (DESCIRE)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)

Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)

Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)

Béatrice **BOYER** (Communication)

Nina **FASQUEL** (Contrôleur de gestion))

- Responsables

Richard **ARINERO** (Licences)

Geneviève **DEGOLS** (Licences)

Bernard **GODELLE** (Masters)

Hervé **JOURDE** (Apprentissage/Formation continue)

Frédéric **LEMOIGNO** (LMD5)

Bertrand **PLEZ** (Masters)

- Chargés de mission

Jérôme **CASTELLON** (Évaluation)

Sylvie **HURTREZ** (Planning/Prose)

Jean-Yves **WINUM** (Communication)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de Direction)

Le **vendredi 12 juillet 2019**, à 8 heures 30, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 5 juillet 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, **M. HOFFMANN** interroge **M. GUEVELLOU** sur le quorum.

M. GUEVELLOU précise que celui-ci est en ce début de séance, atteint.

1. Introduction

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- Introduction,
- 2- Intervention de Monsieur Bruno Fabre, Vice-président du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier,
- 3- Point du Directeur,
- 4- Approbation du PV n° 298 - Conseil du 15 mai 2019,
- 5- Vote sur l'orientation budgétaire 2020/2021 suite aux efforts demandés par l'Etablissement,
- 6- Questions diverses.

M. HOFFMANN a convié **M. FABRE**, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier au Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier pour faire un point de situation sur le budget de l'Etablissement. **M. FABRE** ayant un agenda contraint, il ouvrira alors la séance.

2. Intervention de Monsieur Bruno Fabre, Vice-président du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier

M. HOFFMANN invite **M. FABRE** à le rejoindre et indique que les Conseillers ayant des questions pourront les poser à la fin de la présentation de M. le Vice-président du CA.

M. HOFFMANN cède la parole à **M. FABRE**.

M. FABRE remercie **M. le Directeur** de l'avoir invité à ce Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il précise qu'il parcourt les Conseils de l'ensemble des composantes de l'UM pour expliquer la situation budgétaire actuelle de l'Etablissement.

Pour **M. FABRE**, rien de vaut une explication « directe » auprès des collègues qu'il salue.

M. FABRE va réaliser une synthèse du Débat d'Orientation Budgétaire, - le DOB -, qui a eu lieu le lundi 8 juillet en Conseil d'Administration. Antérieurement à ce DOB, des réunions et échanges au sujet de la situation budgétaire de l'établissement et de la stratégie de l'UM ont eu lieu.

M. FABRE ajoute qu'il y a des mesures d'économies, qu'il va présenter, mais aussi des actes forts qui ont un coût non visible dans les budgets des composantes que souhaite maintenir l'établissement.

M. FABRE rappelle comment est composé un budget puis présente la situation budgétaire de l'Université de Montpellier- *annexe 1* -.

M. FABRE salue l'assemblée pour son attention.

M. HOFFMANN remercie **M. FABRE** pour cette présentation et ouvre le débat.

M. GODELLE note que **M. FABRE** a parlé de 1 500 heures. Pour lui, cette histoire de réduction budgétaire ressemble un peu à la tirade de Rodrigue dans le CID « *Nous partîmes 5 cents et nous nous vîmes 3 mille en arrivant au port.* ».

M. GODELLE explique que si l'on regarde cette mesure, 1500 heures ne représentent rien : la Direction de la Faculté réfléchit pour opérer une réduction de 3 mille heures au cours du prochain exercice.

M. GODELLE le reconnaît et le regrette : l'année qui vient sera horrible pour la composante. A cette économie d'heures va s'ajouter la diminution des subventions, la ponction des ressources propres, le coût du déménagement vers les nouveaux bâtiments, l'augmentation des charges liée à la mise en place de ces nouveaux bâtiments ainsi que la fin de 2 ANR !

M. GODELLE convertit toutes ces économies en heures : cela n'est plus 1 500 mais 14 mille heures ! Ce n'est plus quelque chose de raisonnable pour être mis en place à la rentrée suivante.

M. GODELLE indique que la Faculté des Sciences raisonne en termes d'heures depuis des années car elle a fait le choix stratégique d'investir massivement dans les heures d'enseignement. On convertit du fonctionnement en paiement des heures parce que la composante estime que l'UFR Sciences veut disposer de formations qualitatives. Pour cela, elle a besoin d'avoir de nombreuses heures à dépenser.

M. GODELLE remarque que tout ceci se fait alors que certaines mesures sont instituées au niveau de l'établissement, comme par exemple la mise en place de Prose, qui met la Faculté dans une situation très délicate pour piloter les heures. L'incertitude sur les heures qui ont été dépensées sur l'année qui vient est énorme.

M. GODELLE signale que cela fait des semaines que la Direction se mobilise pour essayer de comprendre, de compter le niveau de dépense de la Faculté. Elle a de gros soucis pour arriver à des chiffres stabilisés.

M. GODELLE prend un exemple. Avec la mise en place de Prose, les heures complémentaires sont comptées à partir du moment où la personne a terminé son service, de façon calendaire. Quand on commence à compter en heures complémentaires, les heures TP ne valent pas la même chose que les heures TD qui sont incluses dans le service. Donc suivant la répartition des heures TP dans le calendrier, les heures qui seront comptabilisées à la fin auront un total différent.

M. GODELLE ajoute que la Direction a également une grande incertitude sur les intervenants des autres composantes qui viennent à la Faculté. Si ces heures sont faites dans leur service, elles sont à intégrer dans la balance qui est figée pour le moment. Mais s'il s'agit d'heures complémentaires, il va falloir payer ces enseignants en plus de la balance.

M. GODELLE résume son intervention. La Faculté est incertaine sur ses heures, fait face à une série de mauvaises nouvelles qui s'accumulent, dont une qu'il a oubliée : la perfusion de 100 mille euros qui correspond à la dotation exceptionnelle allant disparaître suite à la situation budgétaire de l'établissement.

M. GODELLE constate que tout cela mis bout à bout fait que l'UFR Sciences se retrouve face à une énorme marche à descendre. La seule marge de manœuvre possible est d'économiser un peu sur le fonctionnement pour réussir à financer des heures.

M. GODELLE rappelle que tout cela a été connu par la composante en juillet et que l'ensemble de ces mesures doivent être prises sur des heures d'enseignement effectuées.

Pour **M. GODELLE**, descendre une marche aussi énorme avec très peu de temps pour le faire et dans une situation où le pilotage est déjà « flingué » avec cette histoire de mise en place de Prose est extrêmement délicat. La Faculté se retrouve dans une situation où les enseignants des Départements d'enseignement sont mécontents. La Direction les a rencontrés, elle s'est rendu dans les AG de chaque Département : les collègues trouvent cela invraisemblable, la FdS ne peut pas arriver à faire tout ça.

M. GODELLE comprend le point de vue de **M. FABRE** : 1 500 heures, cela ne représente rien mais ceci cumulé à tout ce que connaît actuellement la Faculté des Sciences, c'est une catastrophe industrielle !

M. FABRE remercie **M. GODELLE** pour ces remarques très claires, énoncées avec calme.

M. FABRE apprécie ces propos.

M. FABRE explique que la veille de cette séance, il a été appelé par M. le Président de l'Université de Montpellier car certains élus du Conseil de la FdS l'ont vu à ce sujet, sur cette problématique de cumuls de contraintes pour la composante.

M. FABRE procède à leur recensement :

- l'enveloppe exceptionnelle de 100 mille euros qui avait été allouée en 2019 au titre de la transition vers une nouvelle gestion des heures complémentaires,
- le déménagement à venir vers le village des sciences A qui est estimé à 180 mille euros,
- les 60 milles euros représentant la dotation des heures complémentaires, en moins,
- la ponction des 10% au titre des ressources propres. **M. FABRE** espère que l'auditoire a bien compris le principe de cette dernière : ce n'est pas pour s'en mettre plein les poches et passer l'été mais pour mettre sous la DRH de l'université, où se trouve la masse salariale des titulaires, un transfert de recette.

M. FABRE reconnaît qu'il y a une accumulation de contraintes pour l'année 2020.

M. FABRE ne mettra pas sur le même plan la fin des projets ANR - dont la programmation était annoncée -, sans prétendre que cela est facile pour autant. Mais dans le sens où une fin est connue, il y a une anticipation à réaliser.

M. FABRE ne souhaite pas donner de leçons car « *les conseillers ne sont pas les meilleurs payeurs* ».

Toutefois, **M. FABRE** note qu'il convient d'examiner les dépenses qu'il vient de citer.

M. FABRE était dans le bureau de M. le Président de l'UM, ce matin même à 7 heures, pour évoquer ces sujets.

M. FABRE concède qu'il ne peut être demandé à la Faculté des Sciences de prendre sur son budget des dépenses exceptionnelles dans le cadre des données pérennes : budgétairement, cela est un non-sens. C'est comme dire à une personne de prendre un crédit pour faire ses courses de la semaine.

M. FABRE ne sait pas où l'université va prendre l'argent - il entend déjà des gens dire « *tu vois, quand on veut on peut !* » - mais va prendre en charge le déménagement. L'UM ne va pas le laisser payer à la Faculté des Sciences car il s'agit d'une dépense exceptionnelle.

M. FABRE ajoute que l'établissement va essayer de convaincre Mme la Rectrice qu'une dépense de fonctionnement qui donnera peut-être lieu à un déficit faible, est une dépense non récurrente et qu'à titre exceptionnel, l'établissement prélèvera sur la réserve fonctionnement.

M. FABRE souligne que la composante bénéficiait d'une dotation exceptionnelle en 2019. L'UM va étudier la reconduction partielle de cette enveloppe - notamment pour neutraliser l'impact des prélèvements de 10% sur les ressources propres - pour que la FdS ne soit pas pénalisée sur cette ponction des 10%.

M. FABRE ne dit pas que la composante bénéficiera à nouveau de 100 mille euros mais l'établissement va voir comment reconduire cette enveloppe.

M. FABRE indique que l'UM va maintenir officiellement la mesure de 5 % sur les heures complémentaires et les 10% de ponction mais prendra en compte les deux mesures précitées.

M. FABRE remarque que la fin des IDEFI était connue : l'établissement ne pourra pas la compenser.

M. FABRE entend qu'il y a une accumulation de problèmes à la FdS et il n'est pas possible de les laisser à la charge unique de la composante.

M. FABRE ajoute qu'à la rentrée, il va falloir engager des travaux sur la nouvelle accréditation : beaucoup de choses sont à revoir dans les composantes et particulièrement au sein des Facultés - les autres ont une sélection d'entrée et des problématiques différentes -.

M. FABRE a répondu en partie aux interrogations de **M. GODELLE** suite à son entrevue avec M. le Président le matin du Conseil.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEREDDE**.

M. LEREDDE intervient en tant que Directeur du Département d'enseignement Terre Eau Environnement contrairement au Conseil d'Administration où il est représentant syndical : le discours n'est donc pas tout à fait le même.

Pour **M. LEREDDE**, le discours qu'il vient d'entendre va dans le bon sens. Il remarque la bonne volonté de la Présidence de l'UM.

M. LEREDDE informe que l'assemblée générale de son Département s'est tenue le jeudi 11 juillet dernier, ce qui explique pourquoi il n'était pas présent au CA de ce jour.

M. LEREDDE explique que ses collègues sont très remontés. Il lira la motion de l'assemblée générale du Département TEE à l'assemblée. Plusieurs revendications ont été faites, notamment celle de l'engagement de l'Etat au sein des universités. Cela fait 10 ans, que l'Etat se désengage, depuis la « fameuse » autonomie.

Pour **M. LEREDDE**, l'autonomie des universités a été le moyen de faire en sorte que les universités gèrent la crise. Ce que vit la Faculté, certaines universités l'expérimentent depuis 10 ans.

M. LEREDDE se rappelle qu'à l'époque de l'UM2, des postes avaient été gelés.

M. LEREDDE signale que les personnels du Département TEE ont relevé cet aspect. Ils ont également l'impression d'être de plus en plus maltraités.

En Conseil d'Administration, **M. LEREDDE** a indiqué qu'il ne pensait pas que la fusion des Universités soit la cause principale des problèmes mais la perception, du côté de l'ex UM2, est que cette fusion a empiré notre situation.

M. LEREDDE ne sait pas comment répondre à cela : il croit qu'il y a une part de perception et une autre de réalité. La perception est : *« Plus l'université grossit et plus nous qui sommes à l'aval ne voyons pas les prises de décisions »*.

M. LEREDDE informe que l'Université a voté l'université cible : une décision qui va encore en augmenter la taille.

Pour **M. LEREDDE**, les budgets des Départements d'enseignement baissent. En tant que Directeur de Terre Eau Environnement, il ne sait plus comment faire.

M. LEREDDE indique à **M. FABRE** que l'AG lui a demandé de poser une question : *« Pourrait-on avoir la répartition exacte des budgets par étudiant et par composante ? »*.

Pour **M. LEREDDE**, il s'agit d'une chose simple mais en tant que représentant syndical il n'a jamais réussi à disposer de ces informations que la Présidence possède. Les communiquer permettra d'arrêter de dire que la Faculté de Médecine est beaucoup mieux dotée que la Faculté des Sciences.

M. FABRE explique que, depuis l'an dernier, l'UM a calculé et mis à disposition des composantes un certain nombre d'indicateurs qui ont été transmis par mail aux Directeurs de composantes et Directeurs administratifs.

M. FABRE ajoute que parmi ces indicateurs, il y a la dotation consolidée par étudiant. Un budget propre intégré (BPI) est construit et toutes les universités ne font pas cela.

M. FABRE souhaite être clair. Il donne ici des explications techniques et demande de bien vouloir l'en excuser.

M. FABRE note que l'Université a fait le choix d'inclure dans les recettes de chaque composante les droits d'inscription qu'elle perçoit sur les diplômes nationaux et éventuellement sur les diplômes d'établissement, les taxes d'apprentissages et les ressources propres, en terme de prévisionnel.

M. FABRE précise qu'à cela s'ajoute la dotation de l'UM pour le fonctionnement, la dotation d'heures complémentaires et celle dédiée à l'investissement pédagogique.

M. FABRE signale que l'on parle de budget propre intégré consolidé, donc à tout cela est ajoutée la masse salariale. Elle correspond à la rémunération des agents affectés dans la composante concernée. Certes, ce n'est pas en gestion directe de la composante mais en service central. Néanmoins, cela fait partie des ressources affectées à la composante.

M. FABRE indique qu'il est également ajouté un poste nommé « les Moyens Mis à Disposition du Central » (les MMDC). Il s'agit d'une information donnée mais qui est neutre pour les composantes car c'est une estimation avec des clés du coût de l'activité du central lié à l'activité de la Faculté des Sciences.

M. FABRE explique que l'UM a estimé le cout d'activité de la DRH, de la DSIN, de la Direction de la Logistique ... qui peut être rattaché à la FdS, à la Faculté de Médecine, Pharmacie...

M. FABRE souligne que les ressources propres sont laissées de côté car elles sont liées à l'activité et la question est « *Pour 100 euros reçus du ministère, j'alloue combien par étudiant dans chaque composante ?* ».

M. FABRE explique qu'en ajoutant la masse salariale Etat à la dotation de fonctionnement, à la dotation d'investissement à la pédagogie, à la dotation d'heures complémentaires et les MMCD, on trouve une masse qui est divisée par le nombre d'étudiants de la composante.

M. FABRE ajoute que pour mettre les comparaisons des dotations, l'UM pondère avec des coefficients ministériels de l'époque (nommé les coefficients sympas). Pour la Faculté des Sciences, le coefficient était de 2,4.

M. FABRE indique que l'UM a réalisé ce calcul et a trouvé la moyenne établissement pour 2018-2019. Elle sera faite sur plusieurs années. Les 1ers résultats montrent que par rapport à la moyenne de l'établissement, les composantes se situent autour de cette moyenne.

M. FABRE constate que la Faculté des Sciences est très proche de la moyenne établissement. Des composantes sont au-dessus, mais d'autres sont au-dessous, souvent pour des effets de taille. Qu'il y ait 100 étudiants ou 3 mille, il faut une scolarité, donc une masse salariale Etat, quel que soit les effectifs.

M. FABRE note que sur ce critère-là, on ne peut pas dire que la FdS soit sous dotée. Il existe d'autres indicateurs qui sont en ligne.

M. FABRE prend l'exemple du taux PR/MCF. Il a été indiqué que ce dernier était de 1 : la FdS est « pile poil » dans la moyenne Etablissement.

M. LEREDDE précise que ce n'est pas le cas de son Département.

M. FABRE répond qu'il s'agit d'une autre problématique.

M. LEREDDE reconnaît que c'est interne à la Faculté.

M. FABRE signale que la Présidence peut rendre des comptes : elle est là pour ça. Mais ensuite, cette réflexion doit être déclinée en interne. La Présidence ne franchira pas la porte de l'UFR.

M. LEREDDE demande à **M. FABRE** si les propos tenus ce jour ont été présentés en CAC ou en CFVU.

M. FABRE est intervenu au sein de cette instance l'an dernier. A ce jour, il n'y a pas eu de présentation pour l'année 2019.

M. FABRE explique qu'en CFVU sont adoptés les budgets et la répartition du budget entre composantes.

M. LEREDDE ajoute que c'était la 1^{ère} fois.

M. FABRE indique que lors de l'adoption pour 2018, il pense avoir expliqué la dotation consolidée. Comme il participe à un grand nombre de réunions, il ne peut le garantir.

M. LEREDDE regrette qu'il n'y ait pas une grosse publicité sur cela, surtout si les résultats sont ceux annoncés. Il faudrait les promouvoir pour que les personnels de la Faculté des Sciences arrêtent de se sentir comme des « Caliméro » : autour de lui il y a des pleurs !

Pour **M. FABRE**, la FdS est une composante dont la masse salariale augmente beaucoup en raison des promotions, de l'ancienneté, ...

M. FABRE reconnaît que la Faculté des Sciences a un grand nombre de personnels, ce qui fait qu'il y a un effet volume très important.

M. FABRE présentait précédemment l'augmentation de la masse salariale des dépenses des titulaires de plus de 500 mille euros sur 28 millions d'euros de masse salariale Etat.

M. FABRE n'est pas là pour faire culpabiliser qui que ce soit ! Les collègues sont promus et reconnus au niveau local et national, c'est parfait ! Mais cela a une incidence budgétaire et ces 530 mille euros ne sont quasiment pas financés par l'Etat.

M. FABRE ajoute que l'établissement n'a pas une ligne dans la dotation ministérielle « avancement de grade enseignants-chercheurs de l'UM » + 1,2 million : cela n'existe pas ! Le ministère dit à l'Université de Montpellier « *C'est votre problème !* ».

M. HOFFMANN indique que **M. FABRE** devra quitter l'assemblée dans 15 minutes.

M. FABRE le confirme : il a une réunion sur Sète mais pourra rester quelques minutes de plus.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ALI**.

M. ALI revient sur le coefficient national Sympa. Ce dernier est-il figé ? En voyant les activités de la composante, notamment au regard de l'UM, est-il possible de revoir cet indicateur ?

M. ALI note que s'il est figé dans le marbre et si l'on regarde les activités de chaque composante, il serait possible en interne, compte tenu de la spécificité de la Faculté des Sciences, de ne pas être complètement rattaché à ce coefficient sympa.

M. ALI signale qu'il n'y a pas de différences entre un étudiant de Polytech Montpellier et un autre de la Faculté des Sciences.

M. FABRE indique qu'il s'agit d'une référence ministérielle qui a ses limites. L'intérêt est qu'elle était nationale et avait été élaborée après des discussions et travaux : elle n'est pas sortie de n'importe où.

Pour **M. FABRE**, il est possible de considérer ces coefficients mais il ne faudra pas qu'ensuite ce soit une manière de faire en sorte que chacun ait le sien.

M. ALI précise que c'est uniquement pour une évaluation du terrain.

M. FABRE craint que même pour une étude de terrain chacun dise qu'il est normal de faire telle ou telle chose pour préserver la qualité de la formation. Chacun va augmenter ses exigences, défendre ses spécificités et à l'arrivée, il se passera ce qu'il s'est passé avec le ministère.

M. FABRE explique qu'avec Sympa, le ministère disait « *Vous avez droit à tant parce que les coefficients, les spécificités sont reconnues mais je n'ai pas les moyens de donner plus* ».

Mme TOURNIER remarque que la Faculté accueille de plus en plus de boursiers. De ce fait, les frais d'inscription sont moindres par rapport à d'autres composantes. Ce critère ne peut-il pas être pris en compte dans le coefficient sympa ?

M. FABRE répond que ce dernier n'est pas lié au taux de boursiers mais à la nature de la formation, au volume horaire.

M. FABRE concède que la Faculté n'a pas dans son budget une ligne « *compensation du droit aux boursiers* ».

Avant la fusion, l'ex UM2 avait une compensation des boursiers. Depuis, elle a été mise dans le socle « *dotation de fonctionnement* » sans être réactualisée explique **M. FABRE**.

M. FABRE reconnaît que l'UM reçoit une compensation pour les étudiants boursiers. A l'arrivée, la question est l'équilibre du budget. La Présidence essaie de faire en sorte que par étudiant pondéré, il y ait une dotation comparable. Si l'UM devait redistribuer ce qu'elle peut recevoir pour les boursiers, ce ne serait pas un effort de 10% mais de 20 ou 23 % mais après ce serait des vases communicants.

M. TOURNIER a une 2^{ème} question : « *Est-ce que les mesures d'économie prennent en compte l'éventuelle reconduction du projet Muse ?* ».

M. FABRE répond que cette question doit être posée à **M. PIERROT**.

M. FABRE ne peut pas porter toutes les croix.

M. FABRE précise que la fondation Muse a un projet propre. C'est un service en comptabilité distincte qui gère. Si d'aventure, Muse n'était pas pérennisée, l'impact budgétaire serait au niveau de la fondation.

M. FABRE note qu'à l'arrivée, comme le budget Muse est agrégé avec celui de l'UM, il est évident qu'il y aura des impacts mais ces derniers seront isolés et il faudra les expliquer.

M. FABRE ajoute que si la fondation est pérennisée, les choses seront différentes. Elle pourra disparaître et sera définitivement incluse dans le budget de l'université.

« On verra au moment voulu » insiste **M. FABRE**.

Mme TOURNIER remercie **M. FABRE** pour ses précisions et la parole est donnée à **M. GODELLE**.

M. GODELLE a une question stratégique sur l'activité.

M. GODELLE note que celle-ci peut être mesurée en fonction du nombre d'étudiants ou de diplômés. La FdS est dans une situation où si elle diminue son activité, elle va baisser ses ressources puisqu'elle a une dotation qui correspond au nombre d'étudiants qu'elle possède.

Pour **M. GODELLE**, il ne vaut mieux pas s'engager dans une diminution de l'activité car celle-ci amènerait ensuite à une baisse des ressources et la composante ne s'en sortirait pas.

M. GODELLE ajoute qu'il y a 2 circonstances qui vont faire que la Faculté des Sciences va augmenter ses activités. Cela devra être quantifié et il est important d'être attentif aux conséquences.

Parmi les 2 circonstances, **M. GODELLE** compte la mise en place d'une formation pour les enseignants de lycée en informatique. Cette dernière est très importante et il serait bien que ce soit des gens compétents qui forment ces futurs professeurs.

M. GODELLE précise que le Département informatique de la FdS va former ces professeurs or il est déjà très impacté par les mesures d'économie.

M. GODELLE ne sait pas si **M. FABRE** a vu les postes qui ont été gelés mais comme par hasard, il y en a 4 ou 5 en informatique.

M. GODELLE indique que la 2^{ème} circonstance est la réforme de la PACES.

M. GODELLE explique que celle-ci a des aspects positifs car elle va permettre aux étudiants de ne pas stagner au sein d'une formation où ils sont en échec, situation qui est à la base très mauvaise d'un point de vue psychologique.

M. GODELLE relève qu'un grand nombre de ces étudiants, dont les formations de Médecine, Pharmacie, Odontologie leur sont fermées, devront être pris en charge par la Faculté des Sciences.

Pour **M. GODELLE**, des choix vont devoir être opérés en termes d'activités. Si la Faculté veut pouvoir mener ses étudiants jusqu'à l'obtention de leur diplôme de licence, elle va devoir modifier ses capacités d'accueil.

Selon **M. GODELLE**, ces deux éléments (la formation en informatique et la réforme de la PACES) obligent la FdS à anticiper les années qui viennent avec une augmentation significative du nombre d'étudiants.

M. GODELLE veut bien raisonner sur la rentabilité en termes d'efficacité des formations. La Faculté travaille à ce sujet depuis un moment et porte des réflexions au niveau des Départements. La composante a réalisé un cadrage pour bien préparer le LMD5, dans des conditions économes. Mais la variation des activités représente une grande marche à passer.

M. GODELLE ne voit pas comment faire autrement que d'augmenter l'activité en termes des effectifs étudiants accueillis à la Faculté.

M. GODELLE ajoute que cela signifie également qu'il va y avoir des étudiants - qui auparavant étaient en 1^{ère} année de PACES- qui seront inscrits en licence. Il serait logique et honnête vis-à-vis de la réforme qu'un certain nombre d'entre eux se retrouvent à la Faculté des Sciences.

M. FABRE reprend les propos de **M. GODELLE** : « le financement est fonction de l'activité. ».

M. FABRE s'interroge : de quel financement parle-t-il ?

« Du modèle Sympa » explique **M. GODELLE**.

M. FABRE précise que celui-ci correspond à un financement ministériel.

M. GODELLE poursuit son explication. Ce modèle correspond à une attribution par étudiant. Il sait très bien qu'au niveau de la Faculté des Sciences, il est établi en fonction des effectifs.

M. FABRE indique que depuis l'abandon du modèle sympa en 2013, le ministère a dé-corrélé le financement du nombre d'étudiants dans les universités.

M. FABRE ajoute que l'établissement n'a même plus la fiche ministérielle qui permettait de se caractériser entre universités. Depuis l'abandon, les établissements continuaient à recevoir cette fiche qui dressait un état des lieux.

M. FABRE signale que cela fait 5 ans que cette dotation est figée. Elle n'augmente que sous l'effet des valeurs, c'est-à-dire lorsque la CSG augmente, par exemple.

M. FABRE précise qu'il s'agit d'une mesure sans rapport avec les effectifs étudiants et publiants.

M. GODELLE demande si cette dernière est répercutée au niveau des composantes.

M. FABRE acquiesce et précise que c'est pour cette raison que la Faculté se retrouve contrainte : lorsqu'elle voit ses effectifs augmenter, elle pense disposer d'un plus en matière de financement. Mais l'établissement ne reçoit pas cette somme puisqu'il n'y a aucun critère « effectif des étudiants » dans la notification ministérielle.

M. GODELLE s'étonne, « Lorsqu'il y a 400 étudiants qui passent de la Faculté de Médecine à la Faculté des Sciences, l'allocation pour la FdS n'est pas modifiée ? ».

M. FABRE note que **M. GODELLE** lui demandait si le ministère tenait compte de l'activité des établissements.

M. GODELLE posait une question au niveau ministériel à **M. FABRE**. Maintenant, il voudrait savoir au niveau de l'établissement.

M. GODELLE souligne qu'avec la réforme PACES, un transfert d'étudiants va advenir.

M. FABRE confirme les propos de **M. GODELLE**.

M. GODELLE poursuit sa réflexion. La PACES va devenir le portail Santé et les conditions, pour la FdS, seront différentes : un étudiant n'aura plus le droit de redoubler. Il sera alors injecté dans une licence à mineure santé dans le cas où ils ne seront pas sélectionnés pour poursuivre en MMOP et la Faculté devra les accompagner jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur licence.

M. FABRE explique que l'impact interviendra sur les droits d'inscription, sauf si les indicateurs de dotation consolidée ou autres montrent que la diminution du nombre d'étudiants augmente la dotation consolidée au-dessus d'une moyenne qui va passer à de la dotation fonctionnement.

M. FABRE ajoute qu'à ce stade-là, sauf si les indicateurs le démontrent, le seul impact pour la Faculté des Sciences concerne les droits d'inscription qu'elle va percevoir avec ces 400 étudiants de la PACES.

M. GODELLE n'est pas sûr d'avoir bien compris et demande plus de précisions.

M. GODELLE note que si **M. FABRE** constate, sur le nombre d'inscrits à l'année N - dû à un transfert de la Faculté de Médecine vers la Faculté des Sciences -, à l'année N+1, dans l'allocation de fonctionnement et d'heures complémentaires aux Facultés sera pondéré un transfert ?

M. GODELLE demande à **M. FABRE** si cela est juste.

M. FABRE précise qu'il y aura un impact sur les droits d'inscription.

M. GODELLE l'a bien compris. Il parle de la dotation de fonctionnement.

Concernant la dotation de fonctionnement **M. FABRE** souligne que cela dépendra du calcul des indicateurs, notamment de la dotation consolidée par étudiant. Pour les heures complémentaires, si cela donne lieu à la création de groupes, il faudra compenser.

M. FABRE constate que la Faculté de Médecine demande très peu d'heures complémentaires, car il n'y a pas d'obligation de charges statutaire.

M. GODELLE note que ce qui serait honnête, c'est que cela passe techniquement de la Faculté de Médecine à la Faculté des Sciences.

M. FABRE indique qu'il y a très peu d'intervenants en Médecine...

M. GODELLE relève que des enseignants chercheurs originaires de Médecine et Pharmacie enseignent à la FdS.

M. FABRE répond qu'il y en a en Pharmacie.

M. GODELLE connaît les intervenants.

M. FABRE explique qu'en termes de proportion par rapport aux formations, il est vrai que la Faculté de Pharmacie se rapproche de la FdS.

M. GODELLE ajoute qu'il y a des PRAG.

M. FABRE acquiesce.

M. GODELLE indique que la Faculté des Sciences aime bien les PRAG.

M. FABRE complète les propos de **M. GODELLE**. La Faculté des Sciences aime bien les PRAG mais la Présidence a déjà fait une proposition à la composante.

M. GODELLE veut bien que la Présidence donne des PRAG à la FdS.

M. FABRE note que le don est toujours le bienvenu. Il donne l'exemple de la Faculté d'Education qui avait proposé d'échanger des PRAG contre des MCF.

M. GODELLE informe **M. FABRE** que la Faculté ne veut pas un échange car elle a besoin d'un potentiel enseignants important.

M. HOFFMANN ajoute que la réforme PACES risque d'impacter l'équilibre entre le nombre d'étudiants et les forces vives. Phénomène jamais survenu à ce jour.

M. FABRE craint que cela ne soit la nouveauté. Mais mis à part en 2016-2017, les effectifs étudiants à la FdS - si l'on ne prend pas en compte les inscriptions des étudiants en CPGE - sont identiques à l'année 2017-2018.

M. FABRE constate qu'il y a eu un pic l'an dernier avec Parcoursup.

M. GODELLE regarde l'histoire sur plusieurs années. Il note qu'une phase de croissance régulière a augmenté les difficultés budgétaires de la FdS. Depuis la mise en place des capacités d'accueil en L1, la composante a réussi à stabiliser son nombre d'étudiants.

M. GODELLE souligne qu'il y a cette phase de croissance, que **M. FABRE** a très bien expliqué.

M. GODELLE constate que l'on se retrouve dans une situation où les moyens n'augmentent pas alors que le nombre d'étudiants ne cesse de croître.

M. HOFFMANN suggère de clore le débat avec deux dernières questions. Il donne la parole à **M. HERZLICH** puis, **Mme LEREDDE**.

M. HERZLICH a entendu les annonces portant sur le mobilier, ce qu'il apprécie. Il a une question qui est motivée par la situation d'urgence.

M. HERZLICH note que cela a déjà été dit : l'une des difficultés de la partie non quantifiable du mobilier est de devoir établir une stratégie à la date d'aujourd'hui donc en avance, de manière importante, sur un calendrier normal.

M. HERZLICH demande si l'on est capable de quantifier l'augmentation des charges maintenues en central qui vont être induites par l'arrivée du nouveau bâtiment.

M. FABRE répond qu'il faudrait interroger **M. Bernard MAURIN**. **M. FABRE** n'est pas sûr que la précision de l'estimation soit finalisée. Mais il est clair qu'il y aura un surplus.

M. FABRE note que jusqu'à présent, les Moyens Maintenus en Central n'ont jamais été facturés aux composantes.

M. FABRE ajoute que l'information sur ces charges payées par le central est communiquée pour que les composantes aient une idée du budget consolidé. La Présidence les acquitte avec la dotation ministérielle reçue mais, jusqu'à présent, ce n'est pas en moins du budget de la composante.

M. FABRE reconnaît qu'il s'agit d'un modèle contraignant pour l'établissement car il centralise la dépense. Celle-ci elle n'est pas amputée aux composantes.

M. GODELLE se tourne vers **M. FABRE** : « *Cela signifie-t-il que les charges maintenues en central n'augmenteront pas sur le prochain budget ?* ».

M. FABRE pense qu'il doit à nouveau expliquer à l'assemblée que la seule volonté de l'établissement est de dire « *pour que les composantes aient une vision complète des ressources qui leur sont affectées pour fonctionner, il faut lui donner une estimation des charges en central qui sont payées pour le compte de l'UFR sans que ne soit impacté le budget de la composante. Elle est donnée en recette et en dépense.* »

M. FABRE ajoute que si les charges augmentent, elles seront maintenues en central et financées par l'établissement.

M. HERZLICH constate que cela risque de faire passer la composante au-dessus de la moyenne : de ce fait, il y aura un impact sur la dotation de l'année suivante.

M. FABRE reconnaît que cela crée une contrainte au niveau de l'établissement et l'impact est de diminuer la dotation des composantes mais c'est surtout une information pour ces dernières. Cela permet de connaître les moyens dont bénéficient les composantes. Ce n'est pas facturé sur leurs crédits en gestion directe. Et ce ne le sera pas.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme LEREDDE**.

Mme LEREDDE signale qu'il ne s'agit pas d'une question mais d'une intervention où elle va revenir sur deux points.

Concernant le 1^{er}, **Mme LEREDDE** rebondit sur les propos de **M. GODELLE**. Au niveau des annonces de réductions pour la rentrée de 2019, certains Départements ont déjà renseigné tous les plannings dans Prose.

Mme LEREDDE souligne que toutes ces annonces sont un séisme pour les Départements d'enseignement : il est important de le prendre en compte.

Mme LEREDDE pense qu'il va y avoir des choses qui vont encore venir à la rentrée. Les Départements auraient apprécié connaître ces annonces plus tôt et ne pas faire tout un travail pour rien.

Mme LEREDDE évoque également l'impact de la PACES.

Mme LEREDDE note que la Faculté des Sciences va devoir accueillir 300 étudiants imposés par la PACES. Ce qui signifie que la composante va devoir refuser 300 étudiants qui auraient vraiment voulu suivre les formations proposées de la composante.

Mme LEREDDE ajoute que cela va également induire un changement dans l'enseignement car les enseignants vont se retrouver face à des étudiants qui ne seront pas forcément motivés et risquent de partir en Médecine.

Pour **Mme LEREDDE**, cela a un impact sur les conditions de travail et d'enseignement.

Mme LEREDDE est persuadée que cela va augmenter le nombre de TD et TP dans certains parcours. Tout cela aura très probablement un coût pour les Départements.

M. HOFFMANN indique que certaines remarques soulevées par **Mme LEREDDE** concernent le VP CFVU, plutôt que **M. FABRE**.

Concernant les heures, **M. HOFFMANN** indique que des Département ont anticipé, ce qui est positif pour les services du planning alors que le Conseil n'avait pris aucune décision.

M. HOFFMANN note que **M. FABRE** a annoncé des choses extrêmement positives, comme l'aide relative au Plan Campus pour le déménagement, une petite perfusion...

Concernant la PACES, **M. HOFFMANN** trouve que **Mme LEREDDE** anticipe les choses. Il a prévu de faire une présentation qui est à l'ordre du jour de cette séance.

M. ROBBINS demande la parole.

M. HOFFMANN l'informe qu'il sera le dernier intervenant, **M. FABRE** devant quitter l'assemblée pour se rendre à une autre réunion.

M. ROBBINS remarque que le tableau dressé est très noir. Il fait référence au GVT et au déséquilibre de la pyramide des âges.

M. ROBBINS constate que dans son Département Biologie : Mécanismes du vivant, entre 2022 et 2024, il est prévu un départ massif à la retraite.

M. ROBBINS demande si cet épuisement va se tasser bientôt et si de meilleurs jours sont prévus en perspective ?

M. ROBBINS aimerait finir cette présentation sur une touche d'optimisme.

M. FABRE indique que dans les données sociales, en ce qui concerne la démographie du personnel, la moyenne d'âge des enseignants chercheurs se situe aux alentours des 50 ans. On ne peut donc pas dire que la situation va s'améliorer dans les années à venir.

M. FABRE reconnaît que la démographie des personnels, au sens large, de l'Université de Montpellier, n'aide pas.

M. FABRE note que les départs à la retraite seront moindres ces prochaines années, donc il n'y aura pas d'amélioration immédiate ou de retournement de GVT comme on peut l'observer dans certaines universités parisiennes, où il y a un « turn over » tellement important avec les « vieux » qui partent à la retraite et sont remplacés par des « jeunes ».

M. GODELLE conclut avec humour que cela ira mieux dans 17 ans !

« Si la réforme des retraites ne passe pas par là... » ajoute **M. FABRE**.

M. ASSAF souhaite donner l'impression de la Région.

M. ASSAF indique que sur un plan purement politique, on peut observer que ce que connaissent les universités est sensiblement identique à ce qu'ont connu les collectivités, qui sont sous contrat financier ou non.

M. ASSAF voit bien que quelque chose se joue autour du service public et de sa rentabilité depuis de nombreuses années. Cela imposera à l'université de réfléchir aux conditions d'accès - et donc à une sélection - et sur les droits d'inscription.

M. ASSAF signale que d'un point de vue institutionnel, la Région est un partenaire financier de l'Université et de ses composantes. La Région est attachée à deux choses.

M. ASSAF rappelle que l'UM est la plus grande université de la Région Occitanie. Elle doit garder son autonomie financière. Ne rien faire durant la situation qu'elle rencontre constitue un risque de voir une tutelle ministérielle administrer cet établissement : la Région considère que ce serait une catastrophe !

M. ASSAF explique que la 2^{ème} chose est que le contrat de plan Etat Région est en préparation. Il est de plus en plus demandé ce que l'université peut mettre en fond propre dans ce contrat de plan.

Pour **M. ASSAF**, on pourrait se retrouver piégé si l'université annonçait qu'elle n'avait pas de marges de manœuvres pour pouvoir participer, même si cela est moindre par rapport à ce que peuvent mettre l'Etat et la Région. Ce serait un double piège que l'autorité dise « L'université n'est pas en capacité de faire donc on va voir ailleurs ou on réduit la voilure. ».

M. ASSAF ajoute que les mesures, aussi douloureuses soient-elles, semblent nécessaires à la Région - de manière institutionnelle et non politique - à l'aube de la discussion et du débat de la construction du prochain contrat Etat Région.

M. ASSAF insiste : il est important que l'Université de Montpellier ait ses fonds propres préservés pour pouvoir doter et favoriser l'établissement dans le cadre du contrat de plan Etat Région.

M. ASSAF signale qu'il s'agit là de la position que la Région souhaite apporter auprès du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier et de ses composantes.

M. HOFFMANN remercie **M. ASSAF** pour son intervention et **M. FABRE** pour sa présence et présentation au sein de ce Conseil.

M. FABRE remercie le Conseil pour la qualité des débats qui ont été respectueux. Il apprécie ces échanges.

M. FABRE était présent pour apporter des réponses aux inquiétudes de l'assemblée. Il a bien compris que les contraintes de la FdS ne pourraient pas être portées par la composante. Le Président et lui-même sont des personnes accessibles : M. le Directeur de la Faculté des Sciences et son équipe sont les bienvenues à la Présidence.

M. FABRE invite les personnes qui le souhaitent à consulter la Direction du pilotage de l'Université. Il est toujours intéressant de partager et d'interpréter au mieux.

M. FABRE salue l'assemblée pour son accueil et souhaite de bons congés d'été.

M. HOFFMANN remercie **M. FABRE** et propose de passer au point suivant.

3. Point du Directeur

M. HOFFMANN suggère de faire un point sur les actualités puis de suspendre la séance quelques instants avant de démarrer la présentation du BPI 2020.

a. Calendrier du Conseil de la Faculté des Sciences

M. HOFFMANN présente le calendrier du 1^{er} semestre du Conseil de la Faculté.

Calendrier des Conseils de la Faculté des Sciences de Montpellier 1^{er} semestre de l'année universitaire 2019-2020

Conseils	Date du Bureau	Date du Conseil	Heure du Conseil	Lieu du Conseil
Conseil n°301	Mardi 3 septembre 2019	Mercredi 11 septembre 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°302	Mardi 1 ^{er} octobre 2019	Mercredi 9 octobre 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°303	Mardi 5 novembre 2019	Mercredi 13 novembre 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°304	Mardi 3 décembre 2019	Mercredi 11 décembre 2019	8h45	Salle des Actes
Conseil n°305	Mardi 7 janvier 2020	Mercredi 15 janvier 2020	8h45	Salle des Actes

b. Conférence des Doyens des Universités Scientifiques - CDUS -

M. HOFFMANN propose au vote de l'assemblée la cotisation d'adhésion à la CDUS pour l'année 2019.

M. HOFFMANN précise que cette conférence se tient tous les mois à la Maison des Universités. La CDUS va bientôt quitter ce lieu qui est trop cher. Lors de cette conférence, les Doyens font un point sur tous les points d'actualité (la réforme de la PACES, ...).

M. HOFFMANN explique que cela fait 5 ans que la Faculté n'a plus payé cette cotisation d'adhésion. Cette année, celle-ci est de 500 euros. Elle est indexée sur le nombre d'étudiants que compte la Faculté.

M. HOFFMANN demande à **M. GUEVELLOU** combien il y a de votants.

M. GUEVELLOU répond que 30 personnes sont présentes et représentées.

Mme BERARD interroge **M. HOFFMANN** sur le nombre d'étudiants que compte la Faculté des Sciences.

M. GUEVELLOU informe que la Direction a minoré le nombre d'étudiants inscrits ...

M. HOFFMANN rassure l'assemblée : le secrétaire de la CDUS en est informé.

M. HOFFMANN propose au Conseil de se prononcer.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **M. le Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'adhésion de la Faculté des Sciences à la CDUS pour l'année civile 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 30

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à l'adhésion de la Faculté des Sciences pour l'année civile 2019.

M. HOFFMANN remercie le Conseil pour ce vote unanime.

c. Point Parcoursup

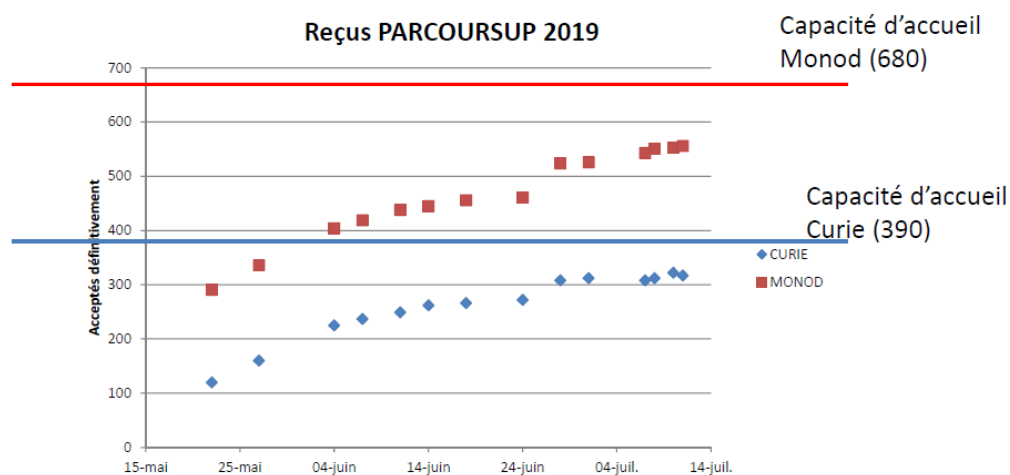
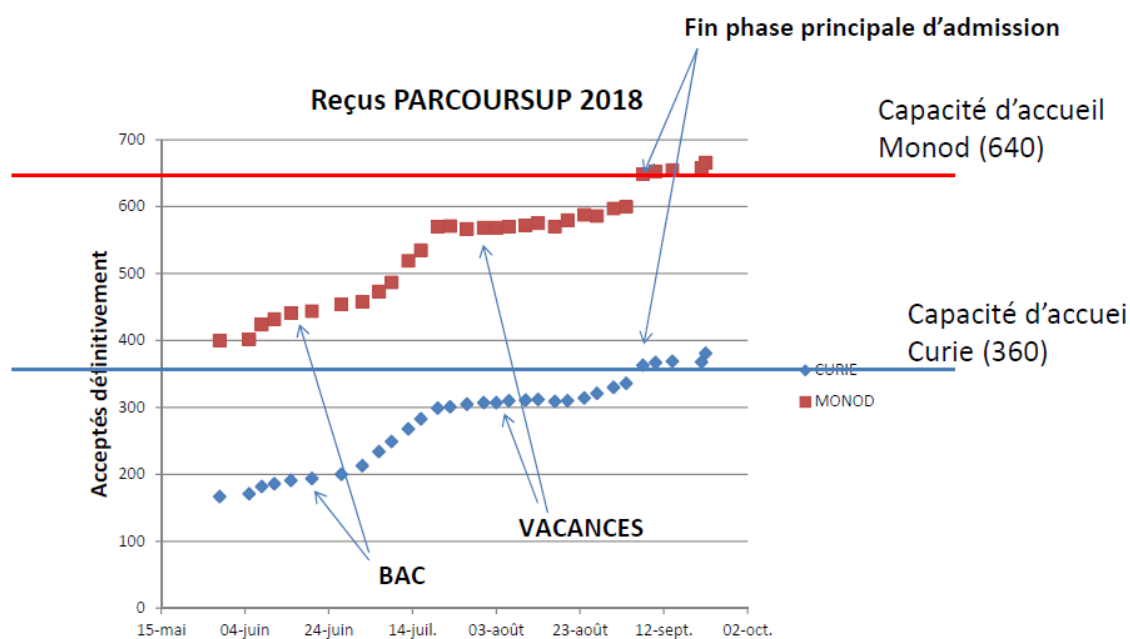
M. HOFFMANN invite **M. ARINERO**, Responsable des Licences à le rejoindre et lui cède la parole.

M. ARINERO salue l'assemblée et réalise un point sur Parcoursup.

Dans un 1^{er} temps **M. ARINERO** présente son tableau de bord en date du 11 juillet 2019. Il précise qu'il ne va parler que des portails Curie et Monod.

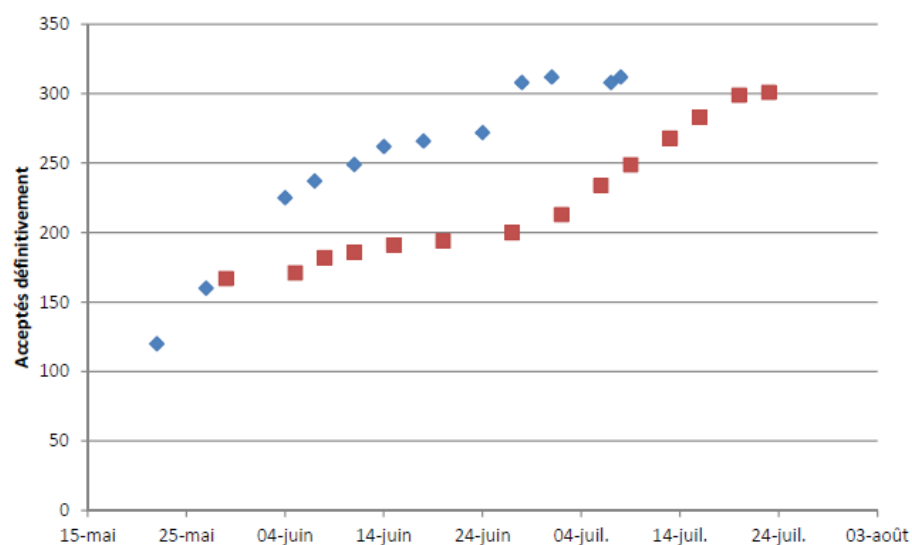
TABLEAU DE BORD au 11/07/2019

Parcours	Places	Candidats À APPELER	Rang du dernier candidat appelé	Total candidats appelés	Dont propositions d'admission acceptées définitivement	Dont propositions d'admission acceptées non définitivement	Dont propositions d'admission en attente de réponse	Propositions d'admission boursiers	Propositions d'admission non résidents	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées	Candidats classés	Nb dossier à ts examine r PC	Candida tats refusés en PC
CUPGE Maths Phys	25	25	267	16	14	1	1	0	0	0	149	275	3	74
CUPGE Phys Maths	20	20	192	20	13	7	0	5	0	17	105	299	0	0
CMI Chimie	20	20	158	17	16	1	0	0	0	0	110	158	2	0
CMI Info	40	40	66	23	19	4	0	5	0	0	46	66	0	67
CMI Maths	20	20	68	9	6	1	2	1	0	0	50	69	1	27
CMI Biologie- Biotechnologi e- Biotragabilité	20	20	102	21	14	7	0	3	0	0	59	107	0	0
CMI écologie naturaliste	20	20	21	13	12	1	0	0	0	0	8	21	0	56
Portail CURIE	390	420	3314	415	317	79	19	62	28	142	2192	4138	0	0
Portail MONOD	680	710	3133	705	556	128	21	104	37	278	2124	4486	0	0

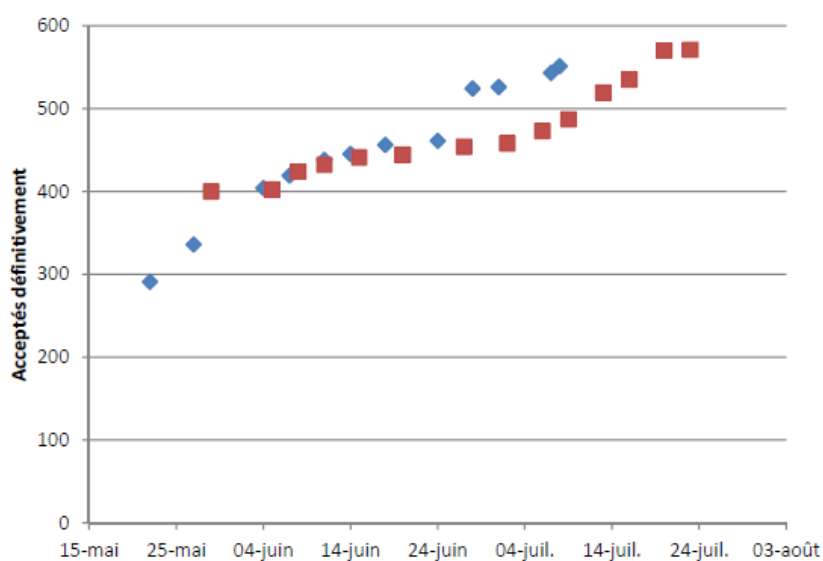


	acceptés définitifs/capacité accueil	pourcentage vivier restant / vivier départ
		(classés-liste d'attente)/classés
Au 10 juillet	82.5% curie	96% Curie
	81.3% Monod	93% Monod

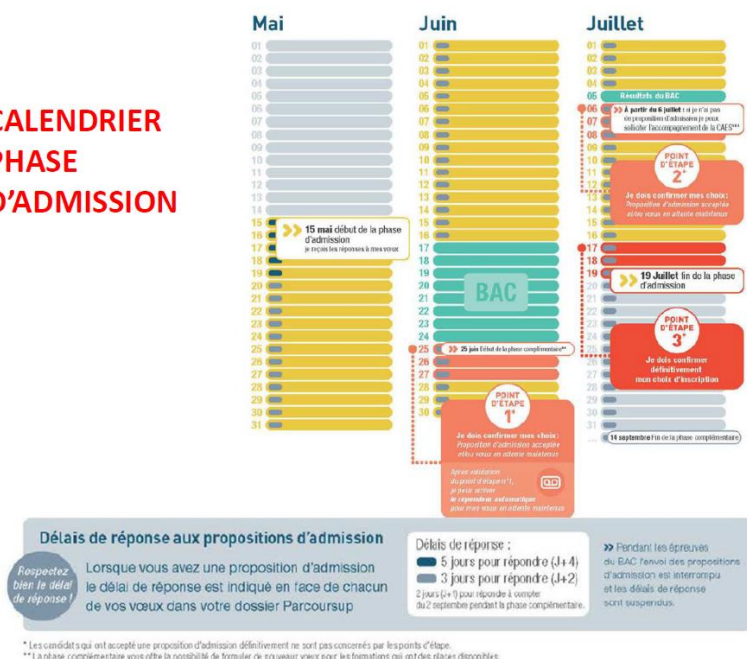
CURIE comparaison 2018-2019



MONOD comparaison 2018-2019



CALENDRIER PHASE D'ADMISSION



Mme FORET remarque qu'il y a plus de « *oui si* » cette année par rapport à l'année dernière.

M. ARINERO répond qu'il y en a actuellement environ 120 pour le portail Curie.

M. ARINERO explique que pour le portail Monod, il y a eu un problème et la commission Monod n'a pas fait remonter les aménagements. Les candidats qui ont été classés n'ont pas eu de « *oui si* ». Au niveau des Inscriptions Administratives, (IA) les candidats susceptibles d'être des « *oui si* » sont interceptés et il leur est proposé de bien vouloir intégrer le dispositif.

Mme FORET demande si la liste des candidats classés a été épuisée.

M. ARINERO rappelle que l'an dernier, la Faculté n'a pas eu recours à la phase complémentaire.

Mme DEGOLS corrige **M. ARINERO** : l'an passé, la composante a bien eu recours à la liste complémentaire pour 10 étudiants seulement.

M. LEREDDE souhaite que tout le monde se rappelle qu'il y a, derrière ces chiffres, des familles de lycéens bacheliers qui sont dans le stress de l'attente des résultats. Il s'agit d'un système très angoissant pour tout le monde.

M. LEREDDE souligne que des organisations syndicales se sont battues contre Parcoursup. Il invite la communauté à descendre en pression sur ce dispositif et à travailler en transparence.

M. LEREDDE apprécie le travail réalisé par la Direction de la Faculté. Cela permet d'y voir clair.

Lorsque la campagne sera terminée - et pas avant car il faut pouvoir disposer d'une vision complète -, **M. LEREDDE** demande à ce que le Conseil se repose la question de la donnée d'appel dès le départ.

M. LEREDDE explique que plus la donnée d'appel est grande, moins cela est stressant pour les familles. La Faculté aurait pu se le permettre dès cette année.

M. LEREDDE comprend qu'il soit important de réaliser un bilan et souhaite qu'il intervienne en septembre-octobre mais il faut également se poser cette question des données d'appel en Conseil de la FdS ensuite.

M. ARINERO signale que cela avait été fait l'an dernier au mois de juin. Le Conseil a sollicité le report des mêmes données que pour la rentrée 2018 soit 1 900 en Curie et 2 500 en Monod.

Pour **M. LEREDDE**, le risque de la donnée d'appel, c'est d'avoir trop de noms.

M. ARINERO répond que la Faculté ne prend pas de risque.

Mme. HURTREZ approuve les propos de **M. LEREDDE**. Cela fait 2 années de fonctionnement, donc elle pense que l'année prochaine, la Faculté pourra augmenter la donnée d'appel.

Mme. HURTREZ reconnaît que cette année, la composante était encore dans l'incertitude car l'an dernier il manquait environ 1000 candidatures. On ne savait pas où elles étaient passées... Cette année, il y avait un risque de remplir trop vite les formations.

M. ARINERO fera remonter en début d'année un nouveau bilan au Conseil : celui-ci prendra une décision sur l'adaptation des données d'appels.

M. FILHOL demande le pourcentage d'étudiants qui viennent au 1^{er} appel.

M. ARINERO n'a pas réalisé ce calcul mais cela représente moins de 10 %.

M. FILHOL constate qu'il y a un peu de marge.

M. SABY souhaite apporter un élément de réponse concernant l'augmentation des candidatures. Il précise qu'il s'agit d'une hypothèse.

M. SABY explique que tous les étudiants qui sont en 1^{ère} année de filière sélective rejouent à Parcoursup en fin d'année parce qu'ils ne savent pas s'ils vont être admis en 2^{ème} année.

Pour **M. SABY**, il serait intéressant d'interroger le ministère pour qu'il apporte des données spécifiques à cette question.

M. ARINERO pense que **M. SABY** a raison. Le message doit passer dans certaines formations (PACES, etc) et les étudiants s'inscrivent sur Parcoursup : cela pourrait être une bonne explication !

M. LEREDDE s'interroge « *Que fait la FdS des étudiants recalés à la PACES qui viennent ensuite s'inscrire à la Faculté ?* ».

Mme DEGOLS répond que ces derniers ont des réunions d'information à ce sujet.

M. LEREDDE a un collègue dont l'enfant n'a pas réussi sa PACES. Il lui a été demandé de faire quelque chose pour lui, ce à quoi il a répondu que malheureusement, il ne pouvait rien faire et que son fils devait s'inscrire sur Parcoursup.

Mme DEGOLS précise que les étudiants en PACES disposent d'informations sur l'après PACES.

M. HOFFMANN propose d'enchaîner ce point sur la PACES.

d. Point PACES

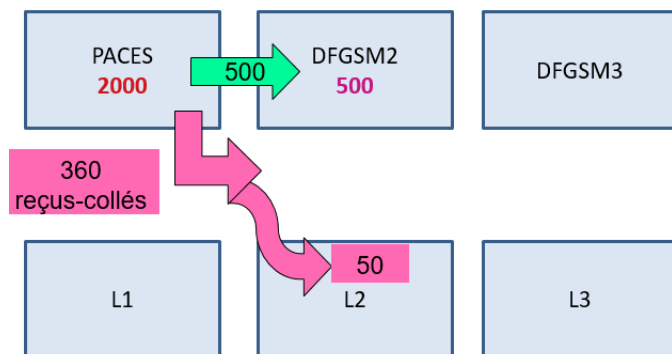
M. HOFFMANN va parler sous couvert de **M. LEMOIGNO**, qui connaît parfaitement ce dossier.

M. HOFFMANN a souhaité réaliser un point car il a été évoqué lorsque **M. FABRE** a parlé du redéploiement et de la création de postes.

M. HOFFMANN présente dans un 1^{er} temps l'état actuel de la PACES, telle qu'elle est sur Montpellier :

Actuellement

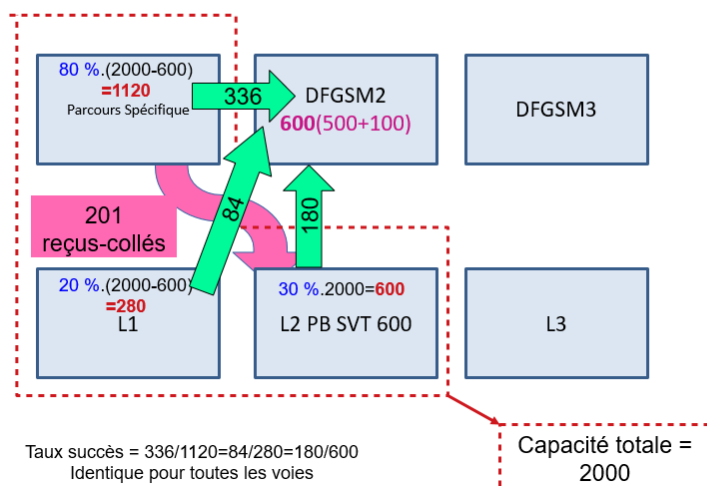
- 2000 PACES
- 500 places au concours
- 360 reçus-collés dont 50 viennent en L2

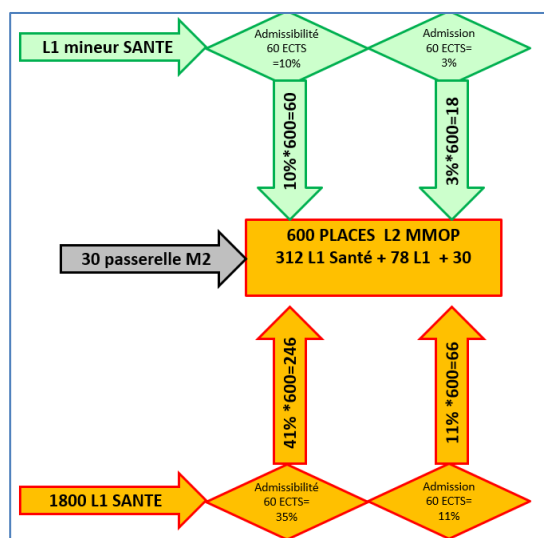
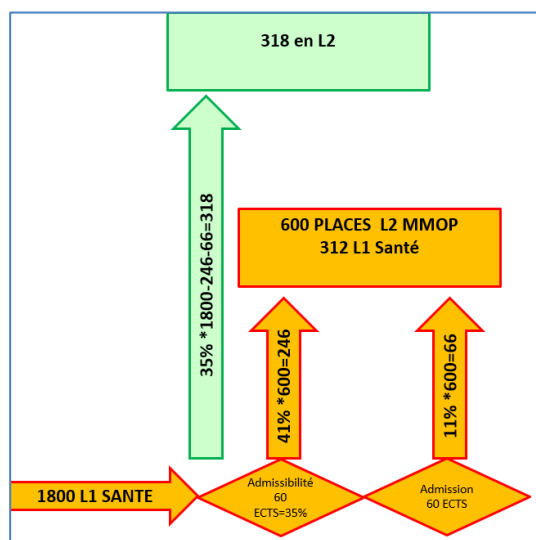
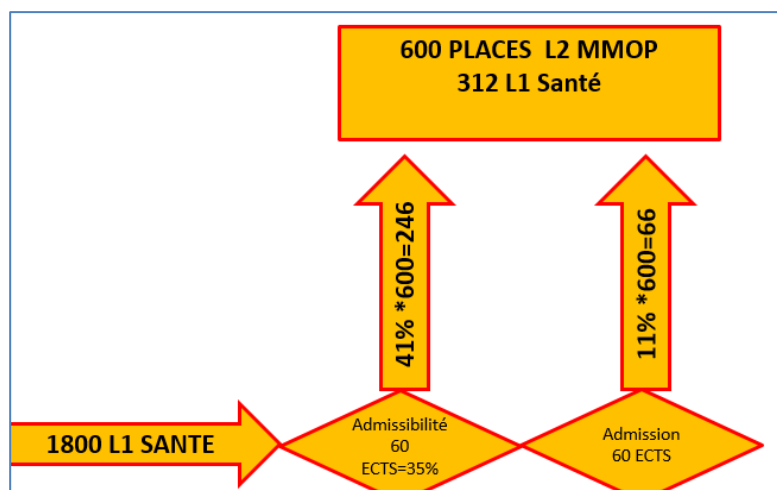


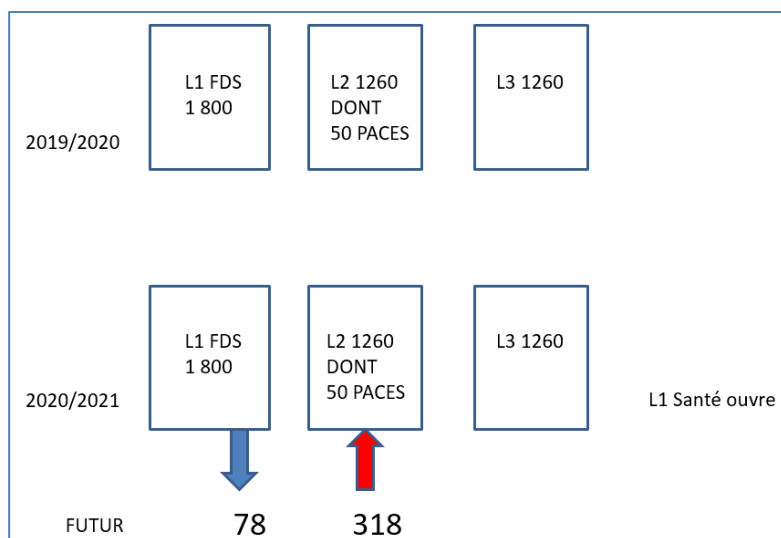
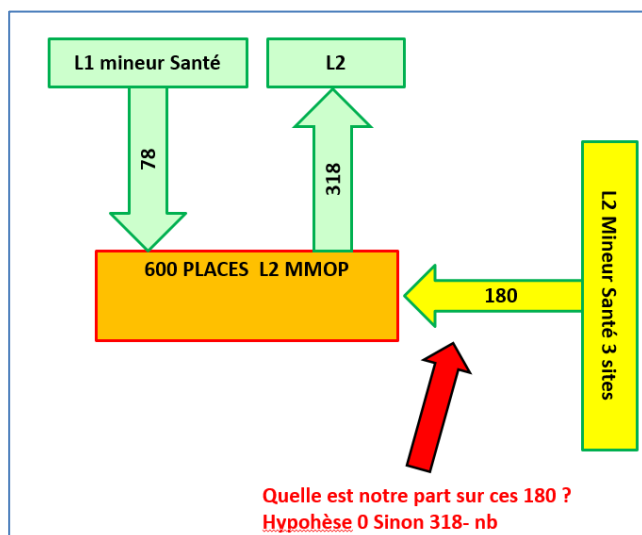
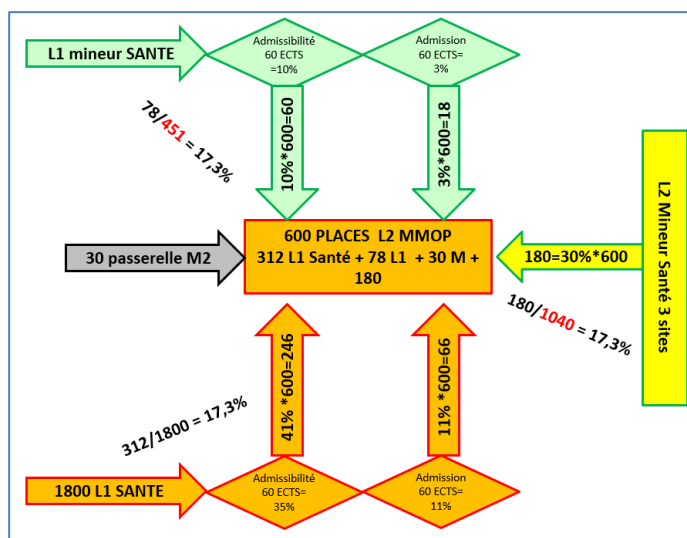
Ensuite, **M. HOFFMANN** fait un point sur la Réforme :

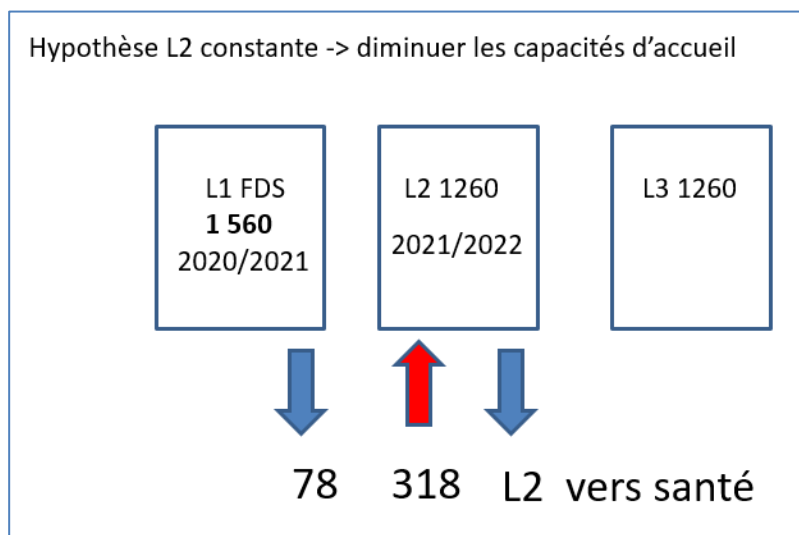
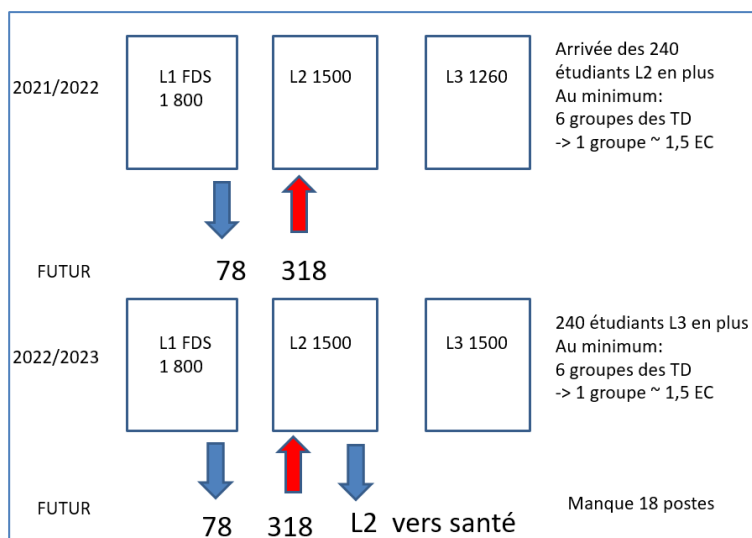
Après la réforme

- Capacité totale maintenue = 2000
- Au moins 30 % capacité à 120 ECTS = **600** en L2
- Au plus 80 % du reste en parcours spécifique = **1120** en parcours spécifique
- Le reste en L1 = **280**
- Proportionnellement, **201** reçus-collés sans possibilité de doubler









M. LEREDDE pense que **M. HOFFMANN** a présenté le pire des scénarios.

M. LEREDDE demande à **M. HOFFMANN** s'il pense qu'il y aura des flux d'abandon en L1 PACES. Des gens viendront en L1 à la Faculté des Sciences pour préparer le passage en PACES et ne continueront pas en L2 FdS.

Pour **M. LEREDDE**, il ne faut pas oublier que la Faculté des Sciences n'a pas une image qui correspond à ce que beaucoup d'étudiants - notamment ceux voulant faire médecine -, souhaitent faire dans la vie.

M. LEREDDE précise ses propos : les métiers préparés à la FdS ne sont pas ceux de la Médecine et du Droit donc certains étudiants préfèrent aller en Faculté de Droit plutôt qu'à la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN confirme les propos de **M. LEREDDE** : il a présenté, il espère, le pire des scénarios.

M. GODELLE ajoute que cette présentation concerne les reçus/collés et ceux qui ont refait une année en L1 à la FdS qui auront encore une chance de rester à la Faculté.

M. LEREDDE retient qu'il y aura des reçus collés qui ont une dernière chance.

M. GODELLE répond que la Faculté les reçoit déjà.

M. HOFFMANN explique que cette présentation est un complément de ce qui a été évoqué par **M. FABRE**. **M. LEMOIGNO** avait déjà effectué un bilan lors d'une précédente séance du Conseil. Il faut néanmoins attendre que le décret soit publié, des modifications peuvent encore tout modifier.

M. GODELLE souligne qu'il y a un aspect essentiel sur lequel le Conseil va devoir discuter : les capacités d'accueil en L1.

M. GODELLE constate que si la FdS doit faire de la place aux étudiants santé, diminuer la capacité d'accueil en L1 signifie que les étudiants qui sont actuellement classés derniers dans Parcoursup n'auront pas de place à la Faculté des Sciences.

M. GODELLE peut paraître cynique mais il se pose une question « *Est-ce grave ou non de ne pas recevoir ces étudiants ?* ».

Pour **M. GODELLE**, on peut penser qu'il faille donner sa chance à tout le monde. Mais on peut aussi considérer, si l'on s'aperçoit que les 200 ou 300 derniers étudiants pris par la FdS sur Parcoursup sont en grande difficulté, qu'il est beaucoup moins grave de diminuer les capacités d'accueil que si l'on s'aperçoit qu'ils ont un niveau pas si mauvais que ça. Le classement sur Parcoursup n'est pas un bon indicateur du succès car à cet âge, c'est la motivation qui détermine le succès.

M. GODELLE ne dispose pas des chiffres et aimerait bien les avoir car c'est un élément important pour déterminer la capacité d'accueil.

M. GODELLE est conscient qu'il est en train de transformer les gens en chiffre mais pense qu'il faut se poser la question de connaître les ressources mises par la Faculté dans l'accompagnement de ses étudiants.

M. GODELLE fait un pari en public : lorsque le Conseil aura regardé les chiffres, il trouvera que le classement de Parcoursup n'est pas si bon que ça.

M. GODELLE demande si quelqu'un de l'assemblée veut parier avec lui.

M. LEREDDE espère que **M. GODELLE** a raison mais il est en train de relancer le débat qu'il aurait fallu avoir l'an dernier.

M. LEREDDE ajoute que certaines personnes vont continuer à se battre pour que l'accès à l'enseignement supérieur soit le plus grand possible et disposer d'une université ouverte et gratuite pour tous les bacheliers.

M. LEREDDE précise que ce combat se poursuivra avec moins de tension sauf si l'on s'amuse chaque année à reposer la question des capacités d'accueil.

M. LEREDDE insiste : les capacités d'accueil sont sources de tensions ! Il a appelé à ce que cela cesse.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme LEREDDE**.

Mme LEREDDE indique qu'en tant que responsable d'une licence professionnelle, elle récupère des étudiants « rebus » qui n'ont pas des résultats extraordinaires mais qui ont une forte motivation et se retournent vers cette formation plus technique.

Mme LEREDDE constate que par la suite, ces derniers réussissent extrêmement bien au point de poursuivre en Master et de réussir leur diplôme.

Mme LEREDDE note qu'un étudiant peut avoir un niveau moyen au baccalauréat et en L1 puis, après avoir trouvé un domaine qui le motive, réussir en son sein.

Mme LEREDDE pense que tout enseignant connaît un étudiant dans cette situation.

M. HOFFMANN rappelle qu'il s'agissait d'une courte présentation : il propose que **Mme FORET** soit la dernière à intervenir sur ce point.

Mme FORET signale qu'une analyse va être faite en Physique. Elle demande qui est en charge de la réaliser au niveau de la Faculté des Sciences, **M. LEMOIGNO** ?

M. LEMOIGNO répond qu'il travaille en lien avec **Mme LEVEQUE**. **M. HOFFMANN** confirme que l'analyse sur Parcoursup sera réalisée et présentée en Conseil.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée d'avancer dans l'ordre du jour car il est 11h et aimerait que la séance soit clôturée avant 13 heures.

4. Approbation du PV n° 298 - Conseil du 15 mai 2019

M. HOFFMANN se tourne vers l'assemblée pour savoir si elle a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

M. PLEZ s'abstiendra car il n'était pas présent lors de cette séance.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur procès-verbal n°298 - Conseil du 15 mai 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 30

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 30

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis UNANIME au PV n°298 - Conseil du 15 mai 2019.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et suggère à l'assemblée de faire une pause de 10 minutes avant de reprendre le débat initié par **M. FABRE**.

M. ROLLAND demande quand seront abordées les questions diverses.

M. HOFFMANN répond qu'elles sont prévues dans l'ordre du jour en fin de séance.

M. HOFFMANN ré-ouvre la séance à 11h00.

5. Vote sur l'orientation budgétaire 2020/2021 suite aux efforts demandés par l'Etablissement

M. HOFFMANN présente la préparation du Budget Prévisionnel Intégré pour l'année 2020 vu par la Faculté des Sciences de Montpellier et non par l'UM. Annexe 2.

M. HOFFMANN indique que le mercredi 17 juillet se tiendra une assemblée générale de la Faculté des Sciences où sera présentée la situation que rencontre la Faculté.

M. HOFFMANN a rédigé sa présentation la veille de cette séance. **M. FABRE** a fait de nouvelles annonces en début de Conseil qu'il n'a pas eu le temps d'intégrer dans sa présentation.

M. HOFFMANN récapitule les 3 pistes proposées :

- augmenter les fonds propres,
- diminuer la masse salariale : diminution des SPS, du REH, des heures complémentaires et vacations,
- diminuer le fonctionnement.

Pour **M. HOFFMANN**, il est difficile aujourd'hui de prendre une décision. Néanmoins, il aimerait que le Conseil puisse se prononcer sur un point : doit-on oui ou non déqualifier des cours à petits effectifs de cours magistraux (CM) en travaux dirigés (TD) ?

M. HOFFMANN a entendu murmurer dans la salle que cela se faisait déjà par le passé mais que ça ne se pratique plus actuellement.

M. HOFFMANN rappelle que les enseignants chercheurs ont inscrit dans leurs statuts qu'un CM n'est pas un TD. Si des modifications doivent avoir lieu, il faudra rectifier l'offre de formation en indiquant que tel ou tel cours n'est plus un CM mais un TD.

M. ROBBINS demande la définition d'un cours magistral.

M. HOFFMANN répond à **M. ROBBINS** qu'il s'agit d'une bonne question. **M. HOFFMANN** demande si la préparation d'un CM pour peu d'étudiants prend plus de temps que pour 300 étudiants.

M. FILHOL répond qu'il est beaucoup plus long de préparer un cours dans un amphi avec 250 étudiants.

«Sauf si l'enseignant fait corriger les copies par les chargés de TD, comme cela peut se faire dans certaines formations » ajoute **M. GODELLE**.

M. HOFFMANN aimerait que le Conseil se prononce sur la question « *La Faculté fait-elle une déqualification du cours magistral en travaux dirigés ou alors, si déqualification il y a, elle se fait en entente entre le responsable de l'UE et le Directeur du Département ?* ».

M. ROLLAND pense qu'il y a une solution intermédiaire où il faudrait couper la poire en 2, ce qui serait plus facile à faire passer.

M. HOFFMANN conclut qu'il s'agirait d'opérer une déqualification du CM.

M. ROLLAND estime que celle-ci serait moindre.

Mme DE SAPORTA craint qu'en ne déqualifiant ces UE, cela engendre un impact non seulement sur l'enseignement mais aussi la Recherche concernant son Département. Cela affecterait énormément le master Mathématiques créant un appauvrissement du vivier pour la Recherche et tuerait in fine celle-ci en Mathématiques.

M. HOFFMANN répond qu'il conviendra d'initier une réflexion sur ce point pour la mise en place du LMD5.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEREDDE** puis à **M. DESPAUX**.

M. LEREDDE a noté la réunion d'information du 17 juillet prochain. Il craint qu'il n'y ait pas beaucoup de monde présent car aucune communication n'a été faite à ce jour et certaines personnes seront déjà parties en congé.

M. LEREDDE trouve qu'il serait intéressant de faire une réunion à l'échelle de la composante à la rentrée. Les personnels seront présents et opérationnels.

M. LEREDDE rappelle que la Faculté - et notamment le Département Terre Eau Environnement - dont il est le Directeur, travaille déjà la réduction des heures pour le LMD5. Et dans ce cadre, des assemblées générales ont pu avoir lieu.

M. LEREDDE précise qu'une AG est intervenue dans son Département le jeudi 11 juillet 2019 pour discuter de ce qu'il pourrait être fait pour la mise en place du LMD5.

M. LEREDDE souhaite lire une motion adoptée en fin d'assemblée générale mais avant cela, il rappelle que son Département TEE est composé de 60 permanents et que pendant l'AG, ils étaient 32.

M. LEREDDE signale que cette motion a été votée à 23 pour et une abstention.

M. LEREDDE lit la motion à l'auditoire :

« Nous, personnels du Département d'Enseignement Terre Eau Environnement (DE TEE) de la faculté des Sciences (fds) de l'Université de Montpellier, réunis en Assemblée Générale le jeudi 11 juillet 2019, sur proposition du bureau de TEE, adoptons collectivement le projet de répartition des heures ci-dessous pour nos formations au LMD5 (à partir de la rentrée 2021).

Cela représente un effort de réduction de 11% par rapport aux heures déclarées en 2018-19. Nous faisons ce choix collégialement pour répondre au mieux et dans la mesure de l'acceptable aux objectifs demandés par la Direction de la FdS et votés en mai 2019 par le Conseil de la FdS.

Nous apprenons par ailleurs et ultérieurement au travail de nos responsables de formation que des réductions unilatérales de 13% seraient à appliquer dès la rentrée 2019.

Nous refusons catégoriquement de nous plier à des injonctions hiérarchiques autoritaires et comptons bien continuer à proposer à nos étudiants notre offre de formation dans son intégralité et ceci jusqu'à la fin de LMD4 (septembre 2021). ».

M. LEREDDE présente le tableau voté en AG du Département :

	Heures 2018-19 (calcul DE)		Objectif FDS LMD5 En appliquant la réduction de 92,7%	Proposition concertée DE TEE LMD5	Heures maquette	Nombre d'étudiants
L1	1715		1580h	1491 h (-13%)		90 en STEE + mineures PCSI et SVES
L2-L3	Coût total	Interventions TEE		Coût interventions TEE	Coût total	
L2 STE (dont GPTP)	1115,12 (dont 60,13 spécifiques aux GPTP)	852	1734h	800 (-6,1%)	1040	40
L3 STE	1291,65	1281,15		1163 (-9,2%)	1172	40
L3 GPTP	545 (604 en théorie)	386,42		350 (-15,5%)	509 (- 6,6%)	20
L2 CME-SVT	453,53	114,7	512 h	650h (-19%)	voir avec BE	
L3 CME-SVT	398,51	210,76				
L2-L3 SV BEST- EBO		314,11 + 161.85				
Autres licences	33h dans une licence pro GEN + divers		33h + 20h	0h		
LICENCES			3876 h	4454h		
MASTERS			5213 h	5304 h		
Master STPE avec création de 2 parcours Geodynamique Littoral	(1420 + 1082)*95% = 2375 h		1592*95%= 1526h * 92,7%= 1414 h	2450*95%=2327 h (-2%)	2450 h	110
Aléas					dont 700	dont 30

Géodynamique				250	10
Littoral				500	30
GER				1000	40
Master Eau	1246 h + 1164 h = 2410 h h*87% = 2096 h	3452 h *87% = 3032 h h*92,7% =2811h	2000 h (-4,5%)		
MEEF	(847h + 127h) * 38% = 374 h	374h * 92,7%= 347 h	347 h (-7,3%)		
Master BEE dont PAL + Agreg + autres	597 h (193h) (296h) ~100	564 h *92,7%= 523h	555 h (-7,0%) 193 h 274 h 88 h		
Autres masters (Energie, BA)		79h + 44h	75h (-44h -5%)		
TOTAL	10 971 h	9096 h (- 17%)	9758 h (-11%)		

M. LEREDDE traduit cette motion : « Le Département concède à baisser son offre de formation pour le LMD5 mais il est hors de question de bouger quoique ce soit sur le LMD4. Cela a déjà été fait en passant à 46,5 heures et TEE ne passera pas à 40 heures. ».

M. LEREDDE s'adresse à **M. HOFFMANN** : ce dernier pose la question sur la déqualification de CM en TD alors que la vraie question est « Sommes-nous prêts à passer nos UE de 5 ECTS à 40 heures ? ».

Pour **M. LEREDDE**, il s'agit de la véritable question qui fâche. Le reste peut être discuté mais il est hors de question de passer les UE de 5 ECTS à 40 heures.

M. LEREDDE espère que l'assemblée sera d'accord sur cela.

M. LEREDDE constate qu'une licence qui était à 1800 heures il y a 2 ans passe à 1400 heures. Cela signifie qu'un semestre est barré et la licence passe de 6 à 5 semestres.

Mme FORET pense que l'auditoire approuve les propos de **M. LEREDDE**.

Pour **M. LEREDDE**, il faut dire niet à cela et **M. HOFFMANN** devrait poser la bonne question au lieu de noyer le poisson en disant que la FdS va passer les CM en TD.

M. LEREDDE insiste : les enseignants de la composante ne sont pas prêts à faire 40 heures pour 5 ECTS.

M. DESPAUX, par principe, est contre le fait de déqualifier les CM en TD car cela correspond à faire travailler davantage les enseignants chercheurs.

M. DESPAUX ajoute qu'il y a quelque chose à faire sur les UE à petits effectifs qui comprennent des cours magistraux pouvant être surpayés.

Dans ces conditions, **M. DESPAUX** suggère que ces UE aient un volume horaire attribué, en fonction du nombre d'étudiants par exemple.

M. DESPAUX souligne qu'il est également possible de compenser ces faibles UE en les regroupant à d'autres pour disposer d'un effectif plus important. Cela doit être géré au niveau du Département.

M. DESPAUX est d'accord avec le fait de trouver une solution mais est contre le principe de passer les CM en TD.

M. DESPAUX s'interroge sur la légalité de ce principe.

M. HOFFMANN rappelle que la FdS est propriétaire de son offre de formation validée.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ROLLAND**.

M. ROLLAND souhaite apporter un complément d'information à **M. LEREDDE**. Il indique que les efforts qui ont été réalisés, notamment au Département de Chimie, ne portent pas tellement sur la réduction de l'offre de formation mais sur son rééquilibrage.

Pour **M. FILHOL**, il est dangereux de réduire le volume horaire de l'offre de formation.

M. FILHOL se demande comment réorganiser un semestre en sachant que cela est pour septembre prochain. Il est compliqué de faire cela « proprement ». Les enseignants auraient 6 mois pour se retourner : cela pourrait peut-être être possible mais il n'y a que 3 semaines en sachant qu'entre temps il y a les congés d'été.

Pour **M. FILHOL**, il y a un aspect pédagogique mais aussi d'affichage extrêmement compliqué à appliquer sur la réduction des heures.

M. HOFFMANN répondra plus tard sur ces aspects.

Concernant la réduction des heures, **M. GODELLE** explique qu'avec la négociation et le travail mené, le volume à réduire est moins important.

M. GODELLE souligne que ce ne serait pas un passage de 40,5 heures à faire mais plus une réduction de 3 heures.

Pour **M. GODELLE**, il convient de se féliciter de cette réduction car elle sera moins importante qu'annoncée au départ.

M. GODELLE indique que si les enseignants chercheurs doivent amortir la baisse des moyens en prenant sur leurs statuts et en déqualifiant leur travail, la Faculté franchit une ligne rouge qu'il n'est pas prêt de passer. Toute décision qui ira dans ce sens-là est pour lui inacceptable.

M. GODELLE pense que la Faculté doit être dans une démarche privilégiant l'honnêteté vis-à-vis des étudiants de la composante. La FdS ne peut pas constamment jouer sur le fait qu'il y a une baisse de moyens pour faire le même travail.

M. GODELLE reprend les propos très clairs par **M. FABRE** : « les dotations ne sont plus indexées sur l'activité de la composante avec, au niveau de l'UM une dotation qui est constante, alors que les effectifs étudiants de la Faculté ont subi une hausse pluriannuelle significative. ».

M. GODELLE ajoute que la réalité des choses est que la Faculté dispose de moins d'argent et de plus d'étudiants.

Il paraît nécessaire à **M. GODELLE** que cela se traduise dans les faits. La Direction ne peut pas dire « On va faire en sorte que ça ne se voit pas ». Il faut que ça se voit car c'est la réalité !

C'est la raison pour laquelle, **M. GODELLE** pense qu'il faut prendre une mesure de réduction des heures.

M. GODELLE résume ses propos. Pour lui, déqualifier le travail d'une manière ou d'une autre est inadmissible. Avec du temps, il aurait été possible de réfléchir pour faire des choses et les mettre en place pour éviter de réduire des heures.

M. GODELLE est favorable à une mesure mécanique brutale qui ne nécessite pas de discuter des heures avec les Départements pour que cela se voit dans l'offre de formation et être honnête.

M. FILHOL n'est pas contre les propos de **M. GODELLE** : il partage un certain nombre de choses mais la réduction d'heure va avoir des conséquences sur les enseignants, ils vont être « punis ».

M. GODELLE précise que les enseignants le seront de toutes les façons mais le faire en leur disant que le travail qu'ils font en plus est moins reconnu est une double punition.

M. FILHOL insiste : une punition est prise à l'encontre des enseignants.

M. FILHOL explique que la Faculté a le choix : soit un impact sur les enseignants et les étudiants, soit un impact sur les enseignants uniquement.

M. FILHOL ajoute que si l'on impacte les étudiants, on peut espérer que cela fasse bouger les choses et que quelque chose se passe.

Concernant la dernière réduction des heures, **M. FILHOL** n'a vu aucun mouvement de leur part.

M. FILHOL note qu'avec Parcoursup cette année, il y a eu une amélioration de la qualité de recrutement.

M. FILHOL demande si enlever un pourcentage conséquent qui peut aller jusqu'à un cinquième de l'enseignement va permettre de continuer cette dynamique.

M. FILHOL rappelle que si l'on arrive à poursuivre cette amélioration du taux de recrutement, mécaniquement, on va diminuer le nombre d'étudiants qui redoublent et on améliorera l'aspect financier.

M. GODELLE relève qu'il y aura plus d'étudiants en L2 et L3.

M. FILHOL compare le nombre d'heures d'enseignement entre l'IAE, Polytech Montpellier et la Faculté des Sciences. Il craint que si la Faculté propose moins d'heures, les étudiants croient que les enseignements sont de moins bonne qualité.

M. HOFFMANN invite **M. FILHOL** à faire des comparaisons avec les masters au niveau européen. Il transmet un tableau à **M. FILHOL** afin qu'il puisse constater que la Faculté est largement au-dessus.

M. HOFFMANN a entendu l'ensemble des remarques.

M. HOFFMANN indique que la mesure n'a pas été chiffrée mais il y a un point sur lequel il souhaite que le Conseil se prononce, à savoir la déqualification CM/TD.

M. FILHOL demande si le Conseil pouvait voter des priorités.

M. HOFFMANN répond que donner son avis sur la déqualification permettrait d'éliminer ou non une 1^{ère} piste.

M. FILHOL préfère que le Conseil se prononce sur les impacts réels au niveau des étudiants.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle souhaite réellement se prononcer sur ce point. L'ensemble des pistes seront proposées au vote.

M. LEREDDE indique qu'à partir du moment où il y a une motion d'AG de Département qui a voté favorablement contre cette proposition, cela mérite que le Conseil s'exprime.

M. ROLLAND souhaite savoir, avant de passer au vote, si le quorum est atteint.

M. HOFFMANN pose la question à **M. GUEVELLOU**.

M. GUEVELLOU répond le Conseil était à 30 présents et représentés en début de séance.

M. HOFFMANN propose de procéder au compte des présents et représentés.

M. HOFFMANN informe que l'assemblée est composée de 23 présents et représentés. Le quorum est atteint.

M. FILHOL demande aux membres votants de ne pas quitter la séance.

M. HOFFMANN suggère de passer au vote les pistes une par une.

M. GODELLE pense qu'il faut voter chacune des options en disant si l'assemblée est pour, contre ou s'abstient. Il faut garder l'assentiment sur les différentes mesures avec la complexité que vraisemblablement il va falloir en utiliser plusieurs.

M. GODELLE prend l'exemple d'une réduction des heures : si la FdS veut réduire un petit peu le fonctionnement dans les Départements, cela permettra de moins réduire les heures.

Mme HURTREZ s'interroge : les chiffres présentés - notamment le calcul des heures réalisées, soit 1400 heures – prennent-ils en compte les CM de master réalisés à titre gracieux par les chercheurs ?

M. GODELLE explique que ces chiffres sont probablement surestimés. Les calculs ont été réalisés à partir des données de Sensei.

M. HERZLICH confirme les propos de **M. GODELLE** : la surestimation est néanmoins difficile à mesurer. Ce biais vient du fait que des heures ne sont pas payées car il y a également l'obligation du demi-service pour le paiement des heures complémentaires.

M. HOFFMANN propose de réaliser un 1^{er} tour. Celui-ci concerne la déqualification des CM à petits effectifs en TD.

M. LEREDDE demande si des membres du Conseil souhaitent des votes dissociés.

M. LEREDDE pense que la question n'est pas bonne, celle-ci devrait être « *Etes-vous d'accord pour que les cours magistraux soient déqualifiés en TD ?* ».

Pour **M. LEREDDE** la question de **M. HOFFMANN** est trop générale et forcément l'assemblée est contre.

M. DESPAUX suggère une reformulation : si on dit « *faire des cours payés en TD* », cela touche aux statuts. Si on dit que « *réaliser des cours magistraux, qui, selon l'effectif étudiants, seront payés en TD* », ce n'est pas la même chose.

M. HOFFMANN invite à mettre un seuil de cours possible dans les UE. 4 propositions sont données.

M. HOFFMANN indique les membres qui voteront inférieur à 30 voteront automatiquement pour inférieur à 20, 10, etc.

Gros brouhaha, les membres du Conseil débattent entre eux.

M. HOFFMANN propose un positionnement du conseil en 2 temps :

- la déqualification des CM en TD,
- la modification du nombre d'heures dans les UE

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **M. le Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la déqualification des Cours Magistraux en Travaux Dirigés pour les Unités d'Enseignement ayant un petit effectif.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 3

Contre : 19

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis DEFAVORABLE à la déqualification des Cours Magistraux en Travaux Dirigés pour les Unités d'Enseignement ayant un petit effectif.

M. HOFFMANN note qu'il n'est plus la peine d'évoquer cette mesure.

M. HOFFMANN suggère de procéder au vote de la seconde proposition.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, **M. le Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la diminution des heures des Cours Magistraux, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques et du Terrain de 13%.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 0

Contre : 20

Abstention : 3

Le Conseil donne un avis DEFAVORABLE à la diminution des heures des Cours Magistraux, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques et du Terrain de 13%.

M. HOFFMANN prend note. L'équipe de Direction devra travailler sur les autres pistes.

M. HOFFMANN fait procéder au vote concernant le REH.

L'assemblée pense que **M. HOFFMANN** va trop vite.

Mme FORET rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place l'an dernier pour porter une réflexion sur le REH. Il a surtout travaillé sur la licence. Il avait convenu de continuer le travail sur les masters l'année suivante. Une centaine d'heures pourraient être dégagées.

M. HOFFMANN évoque à **Mme FORET** le nombre d'heures qu'il faut récupérer. Une centaine d'heures ne représente rien.

Pour **M. HOFFMANN**, il faut toucher le REH mais aussi les SPS.

Mme FORET souligne qu'il y a des zones d'économie à faire avec le REH qui ne sont pas gigantesques mais il faut agir un peu sur chaque levier à la disposition de la composante.

Mme FORET trouve important de remettre en marche les groupes de travail du REH et du SPS pour finir le travail correctement.

M. HOFFMANN rappelle que suite aux votes précédents il faut considérer également le fonctionnement et les SPS.

M. HOFFMANN confirme qu'un travail a déjà été réalisé l'an dernier concernant les SPS. Pour l'année universitaire 2018-2019, une baisse de 10 % ont été réalisés sur les heures SPS.

M. LEREDDE constate qu'entre cette séance et la séance précédente, il voit bien la position des collègues. Il n'y a pas de doute, ils sont prêts à travailler pour le LMD5 mais pour la rentrée 2019, ce n'est pas possible.

M. LEREDDE signale que les enseignants ont déjà fait leurs emplois du temps, les bus ont été réservés.

M. LEREDDE insiste : il y a un refus catégorique pour cette rentrée 2019. Il est conscient des impacts.

M. ADAM rappelle à **M. LEREDDE** que le Conseil vient de se prononcer, il n'y aura pas de modification pour la rentrée 2019.

M. ADAM note que les groupes de travail vont continuer à travailler sur le REH et les SPS mais il n'y aura pas les économies espérées.

M. ADAM informe l'assemblée qu'il n'y a qu'un seul endroit où la Direction pourra appuyer, à savoir le fonctionnement des Départements. La Faculté ne dispose pas d'autres marges. Il ne peut pas fournir de chiffre ce jour mais il y aura une baisse.

M. ADAM partage le principe de la qualité des formations et le fait que prévoir des modifications pour septembre 2019, en mettant le feu au corps pédagogique, est très difficile.

Aussi, M. ADAM insiste : la seule solution qui se présente comme marge de manœuvre est de jouer sur le fonctionnement des Départements.

M. MARIN comprend les arguments du Conseil mais il faut bien trouver l'argent. Sinon, en juin 2020, la Direction annoncera qu'elle ne peut pas payer les heures complémentaires effectuées.

M. MARIN explique que la Direction va continuer à aller négocier pour obtenir une rallonge plus importante que celle qu'elle a réussi à obtenir en urgence.

M. MARIN espère que cela aboutira. Il y a beaucoup d'arguments, notamment associés, à ce dont il a la charge, qui sont la recherche, la politique scientifique, le rayonnement de l'UM. Ils ont besoin de la Faculté, donc ils ne peuvent pas lui taper dessus. La Recherche, c'est la Faculté qui la fait. Ils doivent aider la composante.

Pour **M. MARIN**, il faut que le Conseil ait conscience que le budget des Département va être fortement impacté car il n'y a pas 36 solutions.

M. MARIN ajoute qu'il faut aussi essayer dans les Départements de faire en sorte de travailler sur les enseignements à petits effectifs, de réaliser des regroupements ou autre.

De bout de ficelle en bout de ficelle, **M. MARIN** espère que la Faculté arrivera à réaliser des économies sinon, en juin 2020, la Faculté ne pourra pas payer les heures complémentaires.

M. DESPAUX demande pourquoi le Conseil ne se prononce pas sur la dernière piste.

M. HOFFMANN sollicite des précisions à ce sujet.

M. DESPAUX rappelle qu'en début de point, **M. HOFFMANN** a annoncé que le Conseil allait voter toutes les pistes.

M. HOFFMANN explique que les 2 options impactent les enseignants dès la rentrée de septembre 2019. A part la fermeture des UE optionnelles qui va toucher les enseignants, le SPS et le REH n'impactent pas le service puisqu'ils ne doivent pas être inclus dans le service présentiel et le fonctionnement des Département concerne le BPI 2020. Sur ces points, il y a un temps de réflexion.

M. DESPAUX insiste : **M. HOFFMANN** avait dit que le Conseil voterait les 3 pistes.

M. HOFFMANN avait bien dit qu'il y aurait un vote sur les 2 premières puisqu'il reste pour la dernière du temps pour y réfléchir.

M. DESPAUX n'avait pas compris cela.

Etant donné que la baisse est moins importante que prévue, **M. ROBBINS** demande s'il est possible de dissocier le semestre 1 du semestre 2 en réalisant une diminution mineure pour septembre et une autre plus grosse au semestre pair.

M. LEREDDE ajoute que cela laisserait le temps d'en discuter aux Départements. Il est d'accord avec **M. ROBBINS**.

M. HOFFMANN souligne qu'en fonction de ce qu'il se passe au sein des Départements, le Conseil fera le point en septembre.

M. ALI constate que le Conseil a voté les 2 options. Ce qu'il faut, c'est que le Conseil interpelle la Direction sur les différentes pistes évoquées pour pouvoir ventiler des efforts, avec, pourquoi pas, une différenciation entre le 1^{er} et le 2^d semestre voir aussi les marges de manœuvres possibles sur le fonctionnement des Départements.

Pour **M. ALI**, la 3^{ème} piste porte sur des réflexions que le Conseil pourrait solliciter auprès de la Direction. Cela permettrait d'explorer et de présenter les résultats escomptés en bout de course.

Mme HURTREZ ne pense pas que la Faculté puisse réaliser beaucoup d'économies sur le 2d semestre car il y a moins d'heures.

Mme HURTREZ n'est pas d'accord avec les propos de **M. HOFFMANN** concernant la réduction des SPS.

Mme HURTREZ explique qu'il y a un impact sur le service des enseignants car les SPS sont effectués tout au long de l'année. Il serait bien d'informer les enseignants dès le début de l'année concernant la réduction. De même pour le REH, surtout s'il est supprimé.

Pour **Mme HURTREZ**, il est important que les personnels sachent dès la rentrée à quelle sauce ils seront mangés.

M. ALI rassure **Mme HURTREZ** : le REH ne va pas être supprimé.

Mme HURTREZ pense que s'il est trop réduit, les enseignants risquent de tout lâcher.

M. HOFFMANN indique qu'à aucun moment il n'a été dit que le REH allait être modifié.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. ROLLAND**.

M. ROLLAND signale que l'an dernier, au Département Chimie 1 groupe de TD a été ouvert en L3 alors que 45 étudiants y étaient inscrits. Dans son UE, ils se sont retrouvés en début de semestre avec 15 étudiants pour les TD.

M. ROLLAND estime que l'équipe de direction peut peut-être réaliser des efforts et ne pas autoriser l'ouverture de groupe de TD à peu d'étudiants.

M. HOFFMANN précise que c'est à la Direction du Département de gérer cela.

M. FILHOL informe que ce dysfonctionnement ne se reproduira plus au sein du Département de Chimie.

Mme LEREDDE craint de mettre de l'huile sur le feu. Elle demande s'il serait possible de recalculer l'effort qu'il faudrait faire sur les ECTS avec les nouvelles données. Cela changerait la donne, entre supprimer tout un semestre et réaliser un effort moindre qui permettrait de débloquer la situation.

Mme LEREDDE pense que le Conseil parle actuellement dans le vide.

M. ALI répond qu'il est possible de communiquer ces nouvelles données.

M. HERZLICH souhaite intervenir sur autre chose.

Dans l'esprit de **M. HERZLICH**, la question du SPS et du REH est de la même nature que celle de la requalification ou déqualification du cours magistral. Ils correspondent à un travail effectué qui sera le même l'an prochain mais sera moins rémunéré.

M. HERZLICH a l'impression que dans la salle, après les annonces faites par le Vice-Président du CA, il y a eu une tendance à se dire « ouf ! ». Il a peur que le Conseil oublie que la Faculté a malgré tout pris un demi -coup de massue : celui-ci reste quand même important et la composante ne s'en tirera pas avec des bouts de ficelle.

M. HERZLICH aimerait bien que la FdS puisse le faire mais il craint que ça ne soit pas le cas.

M. HERZLICH a des éléments de réponse de manière imprécise car avec les semi bonnes nouvelles de ce jour, il faudrait environ 3 ans pour revenir à flots en passant de 45,5 à 43,5. Tout dépend aussi de l'effort qu'il est possible de réaliser, si cela est possible, sur le fonctionnement des Départements.

M. ROLLAND n'est pas d'accord avec **M. HERZLICH** concernant la requalification des SPS : un cours magistral a toujours été un cours magistral. Pour le SPS et le REH, il a été associé des heures à une fonction et à une mission. Il est donc possible de considérer que dans certains cas, que ce soit pour les SPS ou le REH, une erreur d'évaluation du travail nécessitée par cette mission ait été commise.

M. HERZLICH répond qu'un beau travail collectif vient d'être réalisé avec un bon résultat.

M. ROLLAND ajoute que les SPS avaient peut-être été un peu sûr évalués. Aussi, les réduire n'était pas un gros problème. C'est la même chose pour le REH.

M. ALI précise que pour les SPS et le REH il y a un plafond et l'attribution peut être variable.

M. HOFFMANN donne la parole à **M. LEREDDE**.

M. LEREDDE veut évoquer deux choses. La première est que les enseignants du Département TEE ont travaillé sur 9 heures par ECTS et 45 heures pour 5 ECTS sur le LMD5.

Pour **M. LEREDDE**, cela devrait correspondre à un plancher en dessous duquel il ne faudrait pas descendre.

Concernant le budget des Départements, **M. LEREDDE** rappelle que ces derniers sont déjà réduits jusqu'à l'os.

M. LEREDDE précise qu'au sein du Département TEE, il ne sait pas où il va devoir creuser pour trouver du fonctionnement : c'est impossible !

M. HOFFMANN répond à **M. LEREDDE** que si les Départements se retrouvent dans cette situation, c'est que la Faculté l'est aussi.

M. LEREDDE indique que TEE veut continuer à former des géologues compétents or en dessous d'un certain nombre d'heures, ces derniers ne le seront plus.

M. LEREDDE s'inquiète : « *Si les formations baissent à 43 heures, que va-t-il se passer par la suite ?* ».

M. ALI interroge **M. LEREDDE** : « *Que faire s'il n'y a pas de déqualification ?* ».

Mme LEREDDE souligne que le Conseil n'a pas catégoriquement dit qu'il ne voulait pas descendre.

Mme LEREDDE approuve les propos de **M. LEREDDE**. Elle sait pertinemment que si l'on descend en dessous d'un seuil, les enseignements seront plus compliqués.

M. ALI demande à **Mme LEREDDE** le seuil sous lequel il convient de ne pas descendre.

Mme LEREDDE parlait d'aller à 5 ECTS pour 45 heures. Elle se doute qu'il est nécessaire de diminuer le nombre d'heures et les Départements sont prêts à débloquent les choses.

Pour **Mme LEREDDE**, faire le calcul en descendant de 46,5 à 45 heures permettrait de voir ce qu'il manque.

M. HOFFMANN ajoute que le Conseil doit prendre en compte le fait qu'il ne faut pas des diminutions chaque année. Actuellement, il réfléchit sur le budget 2020 et il y a 70 mille euros de réduction supplémentaires sur l'année 2021, puis 10% sur l'année suivante.

M. HOFFMANN estime qu'il ne faut pas toucher les heures des enseignants en permanence.

M. ALI rappelle l'arrivée du LMD5, où l'objectif est de débiter le mieux possible.

Mme FORET ne comprend pas pourquoi la Direction de la Faculté est bloquée sur le cout uniforme des UE. Nous ne sommes pas obligés de le faire !

Mme FORET pense qu'il existe en L1 une marge de manœuvre pour arriver à mille ou deux mille heures d'économie en ayant une meilleure gestion des groupes de TD.

Mme FORET constate qu'il y a encore des enseignants pour 10 étudiants en L1.

Pour **Mme FORET**, ce n'est plus supportable. Un travail de gestion plus rigoureux doit être réalisé en priorité, et ce, à tous les niveaux.

Cela fait 20 ans que **M. HOFFMANN** entend qu'il faut gérer les groupes or personne ne l'a fait depuis le temps. La Faculté avait opté pour du surbooking, en créant des groupes de 60 à 70 étudiants en espérant qu'ils descendent ensuite à 30.

M. HOFMMANN insiste, c'est la seule façon de gérer les groupes sans outil adapté pour piloter.

M. HOFFMANN observe que la composante se retrouve à devoir trouver une solution en deux mois et le Conseil lui demande de gérer les groupes pour se sortir de cette situation ?

M. HOFFMANN veut bien y croire et ce serait parfait si la composante y arrivait.

Mme FORET indique que la piste est donnée pour la construction du LMD5 en précisant que les portails seraient plus petits et donc pilotés de manière plus serrée.

M. HOFFMANN rappelle à **Mme FORET** que le Conseil parle de la rentrée de septembre ainsi que des années 2020 et 2021, à savoir la fin du LMD4, non du LMD5.

M. HOFFMANN approuve les propos de **Mme FORET** sur le LMD5 mais avant ça, il faut gérer l'offre de formation actuelle avec un portail Monod et un portail Curie.

M. HOFFMANN insiste sur la nécessité d'œuvrer pour l'immédiat.

Pour **Mme FORET**, les propositions faites aux enseignants ne sont pas raisonnables.

M. HOFFMANN entend les propos de **Mme FORET**.

M. ROBBINS demande si la diminution du budget est bien de 5% l'année prochaine et de 5% l'année suivante.

M. HOFFMANN précise qu'il s'agit de la baisse des heures complémentaires. Toutefois, il est possible qu'il y ait de nouvelles augmentations de charges au niveau du central.

Pour **M. ROBBINS**, il sera difficile de passer à 43 heures en septembre et suggère de repousser cette diminution au second semestre.

M. HOFFMANN estime qu'il faut penser aux enseignants intervenant au 1^{er} semestre qui auront des heures différentes par rapport à ceux enseignant au second semestre.

M. LEREDDE apprécie la rigueur de la nouvelle Direction de la Faculté. Toutefois, rigueur ne signifie pas rigidité.

En tant que syndicaliste, **M. LEREDDE** est habitué aux négociations. Et il s'aperçoit que la Direction n'écoute pas forcément ce que certaines personnes proposent.

Quand **M. LEREDDE** évoque le passage à 45 heures, cela mérite discussion. Des pistes sont ouvertes et le Conseil ne va statuer ce jour. L'auditoire veut un calcul, avec de nouvelles pistes.

Le signal donné par **M. LEREDDE** est que les communautés peuvent être capables de passer à 45 heures. Ce n'est pas la peine de leur poser la question de passer en dessous.

M. ALI demande à **M. LEREDDE** d'écrire que les communautés sont prêtes à passer à 45 heures.

M. LEREDDE ajoute que pour le Département Terre Eau Environnement, les emplois du temps sont posés et les responsables d'UE lui disent que même si la FdS est passée à 46,5 heures, ils continuent à programmer 50 heures dans les emplois du temps. Si la Faculté passe à 40 heures, ils continueront à 50.

M. LEREDDE note que même si la composante ne veut pas les payer, les enseignants sont prêts à continuer à enseigner. Ils crieront parce qu'ils ne seront pas payés à la fin mais pour la rentrée, la Direction peut faire ce qu'elle veut avec Sensei. Les enseignants continueront en dépassant les caddies : « *ils n'en ont rien à faire !* ».

Mme FORET demande à **M. HOFFMANN** l'objectif poursuivi en termes d'économies.

M. HOFFMANN répond que ce dernier se situe entre 300 et 350 mille euros.

M. HERZLICH rappelle qu'il y a également une nouvelle diminution à prévoir pour l'année suivante.

M. HOFFMANN confirme et ajoute qu'il faut également anticiper le LMD5.

M. ALI suggère de faire la liste des propositions faites par le Conseil pour que l'équipe de Direction réalise des simulations et revienne les présenter devant l'auditoire.

M. ALI approuve les propos de **M. LEREDDE** : ces propositions doivent être prises en compte et être analysées.

M. MUNCH rebondit sur les cours magistraux à 5 étudiants. Il faudrait trouver un juste milieu, en considérant que les effectifs en dessous de 10 passent en TD a posteriori.

Pour **M. ROBBINS**, cela peut être compliqué.

M. LEREDDE indique que cela va être fait dans son Département : les Co directeurs en prennent la responsabilité. Il s'étonne que des enseignants fassent des cours magistraux avec 10 étudiants.

M. MUNCH remercie **M. LEREDDE** pour cette remarque.

M. LEREDDE apprécie les principes de **M. GODELLE** même s'il a quitté l'assemblée parce qu'il s'est fâché avec lui sur certains principes.

Pour **M. LEREDDE**, il faut être pragmatique : il n'y a pas assez de budget dans les départements et on n'est pas capable de faire un effort.

M. HOFFMANN rappelle que cela peut se faire dans les Départements sans dire que l'on va toucher et déqualifier les cours en TD.

Mme HURTREZ constate que ce principe est déjà mis en pratique au sein du Département Biologie Ecologie. Il est possible de déqualifier les cours magistraux en travaux dirigés dans Sensei. Il faut aller au bout de la logique en tenant compte qu'en master, la plupart des heures en CM sont réalisées par des chercheurs, ce qui peut expliquer parfois qu'il n'y ait pas un gros impact au niveau des heures.

Mme HURTREZ trouve très bien de mettre en place cette mesure mais ne sait pas comment celle-ci peut l'être.

Un échange entre **Mme HURTREZ** et **M. ROLLAND** a lieu. **M. HOFFMANN** regrette que personne ne l'entende.

Mme HURTREZ essaie d'expliquer à **M. ROLLAND** qu'une fois que la charge dans Apogée est modélisée, il faut l'appliquer.

M. HOFFMANN pense que lorsqu'un enseignant fait un cours, c'est un cours magistral mais rien n'empêche dans la charge de dire qu'il réalise un enseignement non payé.

Plutôt que de déqualifier un cours en TD - car le TD est un autre type d'enseignement - **M. HOFFMANN** estime que si des restrictions doivent être faites- par exemple en disant que 50 heures de CM doivent passer à 20 heures -, il est possible de passer une partie des heures CM en Ne Pas Payer (NPP). L'enseignement restera du cours.

M. HOFFMANN donne la parole à **Mme DE SAPORTA** puis à **Mme LEREDDE**.

Mme DE SAPORTA rappelle qu'au Département de Mathématiques, il y a de nombreux petits groupes qui sont très en dessous des seuils évoqués par l'assemblée. Passer les CM en TD mettrait le Département en difficulté.

Concernant la déqualification des CM et TD, **Mme LEREDDE** pense que ce n'est pas au Département de prendre la décision mais au Conseil.

Mme LEREDDE s'est exprimée sur ce point mais elle est pour la démocratie.

Pour **M. MUNCH**, avant de voter ce principe, il convient de disposer d'une simulation intégrant des scénarios avec différentes choses. Le Conseil pourra alors voir s'il est d'accord ou non avec les propositions.

Mme TOURNIER suggère de passer dès la rentrée à 45 heures au lieu de 46,5, de regarder l'impact sur le fonctionnement des Départements puis de se pencher sur les réductions SPS.

M. HERZLICH souhaite faire une remarque sur la situation générale.

M. HERZLICH note que les membres du Conseil aimeraient des simulations. L'équipe de Direction est d'accord pour les réaliser mais demande à l'assemblée qu'en sortant de la salle des Actes elle aille expliquer aux enseignants pour quelle raison Sensei n'est pas à jour.

M. HERZLICH ajoute qu'il faudra expliquer que la répartition des services aura lieu en septembre.

M. HERZLICH précise que toutes les simulations demandées par le Conseil ne pourront pas être faites en un jour.

L'assemblée demande à ce que Sensei soit ouvert.

M. HOFFMANN informe qu'il n'est pas possible d'ouvrir l'application pour l'instant, surtout si on ne sait pas les données qu'il faut renseigner.

Mme HURTREZ estime que la non ouverture de Sensei ne va pas traumatiser certaines personnes mais ce qui est important c'est de réduire le nombre d'heures des UE, élément qu'il faudrait connaître dès maintenant.

En tant que responsable d'UE, **Mme HURTREZ** trouve important de savoir dès à présent ce qu'elle va devoir dire à ses étudiants en termes pédagogiques.

Mme HURTREZ insiste, s'il faut réduire les heures dès septembre 2019, le Conseil doit prendre cette décision dès maintenant. Sinon, l'été va être studieux !

M. HOFFMANN note que le Conseil ne pourra plus prendre de décision car il n'y a plus le quorum.

Mme HURTREZ est ravie de pouvoir partir en vacances.

Mme LEREDDE rejoint les propos de **Mme HURTREZ**. Elle n'est pas persuadée que les enseignants seront perturbés de la fermeture actuelle de Sensei. Ils préféreront que l'application soit ouverte uniquement quand ils seront sur des données renseignées.

Mme LEREDDE craint que les enseignants qui auront complété Sensei le 12 juillet au soir doivent tout refaire d'ici 3 semaines car d'autres choses auront été décidées.

Mme LEREDDE revient sur toutes les erreurs qu'il y a eu sur ADE et qui ont eu un impact sur un grand nombre de personnels. Les enseignants, enseignants chercheurs, secrétariats de Département ainsi que le central de la Faculté des Sciences devront corriger l'ensemble des données qui vont leur être transmises...

Mme LEREDDE se doute que si la même chose se produit avec Sensei, ces personnels vont tous se braquer.

Pour **Mme LEREDDE**, il est mieux d'expliquer aux enseignants, enseignants chercheurs ainsi qu'aux personnels administratifs et techniques que Sensei ne sera pas exceptionnellement ouvert cette année au vu de la situation actuelle, qu'elle le sera lorsque le Conseil aura voté et qu'il saura exactement ce qu'il faut faire.

Mme LEREDDE est certaine que les personnels comprendront cela.

M. SABY demande s'il faudra commencer les cours comme d'habitude.

Mme LEREDDE lui répond que de toute les manières, ils ne commenceront pas de la même manière.

M. LEREDDE note que le Département Mathématiques et TEE ont une culture différente. Son Département sait exactement ce qu'il va faire dès la rentrée.

M. MARIN pense qu'il faut ouvrir Sensei pour le prévisionnel et de réaliser des corrections à la marge. Il suppose que les enseignants comprendront.

Mme LEREDDE craint le ras le bol de la communauté.

M. MARIN est l'un des premiers à en avoir marre. « *Comment faire ?* » demande-t-il à **Mme LEREDDE**.

M. MARIN rappelle le turn over au sein de nombreux Départements. Il est absolument impossible de ne pas ouvrir Sensei !

M. LEREDDE souligne que cette application est un outil important, y compris pour son Département.

Pour **M. MARIN**, il faut ouvrir Sensei en l'état tout en signalant qu'il peut y avoir une adaptation à la marge des ECTS pour certaines UE ainsi qu'un passage de 46,5 à 45 ou 43,5.

M. MARIN signale que les gens savent compter ! Ils sont à la Faculté des Sciences et savent qu'ils peuvent avoir, à la marge, une réduction de 3 ou 4 heures.

Mme LEREDDE explique que le problème est sur les UE comptant nombre d'intervenants. Tous vont prendre un maximum et en septembre, on leur dira qu'ils doivent enlever des heures. Ils vont répondre qu'ils ont déjà fait un effort l'an dernier et il risque d'y avoir des arbitrages pas possibles !

M. HOFFMANN relève que pour certains Départements, il est indispensable d'ouvrir Sensei, ne serait-ce pour connaître les différents types d'enseignement.

M. HOFFMANN précise qu'il n'est pas possible d'ouvrir partiellement l'outil : c'est donc tout ou rien.

Mme HURTREZ note qu'il est possible de tout ouvrir pour les Départements qui souhaitent s'en servir. Les autres ne l'utiliseront pas.

Mme LEREDDE est d'accord avec cette proposition.

M. HOFFMANN indique que lors du Codir du 16 juillet 2019, il réalisera un point avec les Directeurs de Département sur l'ouverture de Sensei.

M. HOFFMANN se demande s'il est possible d'ouvrir une partie de Sensei et d'en bloquer une autre.

M. ALI répond que cette manipulation est possible.

M. HOFFMANN demandera en Codir les Départements souhaitant avoir accès à Sensei.

M. HOFFMANN signale qu'une simulation sera effectuée avec les UE à 45 heures et une autre avec 1,5 heures en moins, pour mieux visualiser les impacts.

M. HOFFMANN suggère de faire une autre simulation pour connaître l'impact d'une UE à faible effectif d'étudiants ex :8.

Pour **Mme BERARD**, il convient d'ajouter les UE optionnelles.

M. HOFFMANN ne sait pas ce que signifie le terme « optionnel », parfois une même UE est optionnel ou non selon le parcours. Il faut le définir.

M. DESPAUX ajoute qu'il faut également veiller à limiter le volume horaire des UE à faibles effectifs et ne pas forcément passer les cours magistraux en Travaux Dirigés.

M. ALI rappelle que cela mettra le Département des Mathématiques en difficulté.

Mme DE SAPORTA confirme.

M. HOFFMANN précise que des Départements ont déjà ce fonctionnement.

M. HOFFMANN pense que cette décision ne doit pas être prise collectivement. Il rappelle que chaque Département a sa spécificité et que ce choix peut en mettre certains en difficulté. Il est donc difficile de procéder à un chiffrage.

M. HOFFMANN prend pour exemple la réduction des heures pour 2018-2019. Avec les dernières modifications apportées par **M. GUEVELLOU** relatives à la diminution de 5% du volume horaire des UE attendues, elle a été beaucoup moins importante qu'espérée car inférieure à 5 %.

M. ALI indique que le dernier levier sera le fonctionnement des Départements d'enseignement.

M. HOFFMANN le confirme : si le Conseil n'arrive pas à trouver une solution et à réduire les heures, le dernier levier restant sera le fonctionnement des Départements.

M. ALI craint notamment pour le budget des Départements TEE et BE en la matière, réalisant des sorties terrain.

M. LEREDDE constate que le Département TEE réalise des choses qu'il ne faisait pas avant.

M. HOFFMANN sollicite plus de précisions auprès de **M. LEREDDE**.

M. LEREDDE explique que les étudiants prennent leur voiture personnelle pour se rendre sur le terrain.

M. LEREDDE ajoute que lorsqu'il y aura un mort sur la route, on dira dans les journaux que cela est de la faute au budget de la Faculté des Sciences.

M. ALI corrige les propos de **M. LEREDDE** : ce sera celle du budget de l'Université de Montpellier.

M. HOFFMANN propose d'arrêter le débat.

M. HOFFMANN souligne que le Conseil reprendra la discussion lors de la prochaine séance du mercredi 11 septembre et fera un point sur les simulations qui auront été faites.

M. HOFFMANN rappelle que les documents présentés sont disponibles sur l'Espace Numérique de Travail du Conseil.

Avant de clôture la séance, **M. HOFFMANN** suggère de passer aux questions diverses.

M. ROLLAND demande à l'assemblée de ne pas partir tout de suite. Il a une question à poser.

6. Questions diverses

M. HOFFMANN cède la parole à **M. ROLLAND**.

M. ROLLAND souhaite interroger la Direction de la Faculté des Sciences sur deux points.

Concernant le premier point, **M. ROLLAND** se demande la manière dont la Direction fait pour lui payer des heures. Il se souvient que sur le fichier Excel, il y avait des créneaux de trois quart d'heures. Il est allé vérifier et cela a été modifié. L'erreur venait du fait que l'autre collègue, intervenant dans l'UE a compté 1 heure 30 de TD en CM, ce qui a fait dépasser le volume renseigné dans Sensei. Un faux a été fait en modifiant son service de 1 heure 30 sans vouloir corriger l'erreur qu'il y avait sur la transformation des TD en CM.

M. ROLLAND indique qu'il s'agit d'un faux et la Direction va faire usage d'un faux pour lui payer des heures.

Le second point de **M. ROLLAND** porte sur la campagne de promotion des Maitres de Conférences. Il a eu quelques retours et il lui semble, d'après ce qu'il a entendu, que pour les MCF hors classe, l'intégralité de la carrière n'a pas été prise en compte pour l'évaluation des dossiers.

M. ROLLAND trouve cela très dommageable.

M. ROLLAND ajoute qu'il n'a pas été tenu compte des revalorisations de carrière et en particulier de la pyramide des âges.

M. ALI signale que cela a été pris en compte.

M. ROLLAND constate qu'il y a des cas qui ont été discutés en Conseil de composante mais lorsqu'il a regardé les dossiers, certaines choses lui ont piqué les yeux. Il pense qu'un effort est à réaliser sur ce point.

M. ALI indique que la Faculté des Sciences a énormément discuté de cela en Codir pour essayer de garder cela en tête sur celles et ceux qui avaient bénéficié d'une revalorisation en terme de carrière, notamment pour les personnes recrutées avant 2007-2008.

M. ALI a participé aux discussions des Départements Scientifiques MIPS, BESTE, Chimie.

M. ALI pense que là où les choses ont pu par la suite dériver c'est lors de la réunion Inter composantes.

M. ROLLAND note qu'une personne qui a moins de quarante ans a été mieux classée qu'une autre personne âgée de 55 ans.

M. ALI indique qu'il faut aussi avoir dans les 5 dernières années des activités d'encadrement. Il y a des cas, où même si la personne a énormément travaillé auparavant, ses 5 dernières années sont vraiment en dessous des précédentes.

M. ROLLAND fait partie du CNU en plus du Conseil. Le CNU regarde tous les dossiers.

M. HURTREZ précise que cela dépend des sections CNU.

M. ROLLAND relève que sa section prend notamment en compte le fait qu'une personne ait été Directeur de Département, même s'il y a plus de 5 ans en arrière.

M. ALI répond que ce n'est pas le cas pour la section 67.

M. HOFFMANN signale qu'au niveau de la composante, tous les dossiers ont été traités de la même façon. Ce n'est peut-être pas le cas dans tous les CNU et autres composantes, qui ont des critères différents.

M. ROLLAND pense qu'il ne faut pas oublier l'investissement des collègues, et ce, même si ce dernier a eu lieu il y a plus de 5 ans en arrière et que depuis, ils ont cessé de prendre des responsabilités au niveau de la composante pour se consacrer à la recherche.

M. ALI entend les propos de **M. ROLLAND**.

M. HOFFMANN note que l'équilibre des dossiers a été préservé car il y a les Départements Scientifiques qui interviennent dans le classement. L'activité recherche est donc prise en compte.

M. ALI informe **M. ROLLAND** qu'il est écrit dans la circulaire de l'UM que l'avis du CNU est pris en compte.

M. ALI approuve le fait de ne pas pénaliser les collègues.

Avant de clôturer cette dernière séance de l'année universitaire 2018-2019, **M. HOFFMANN** souhaite de bonnes vacances à l'auditoire.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 11 heures 10**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira, sauf si un conseil extraordinaire, le **11 septembre 2019, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n° 301	Mercredi 11 septembre	Salle des Actes - bât 7
n° 302	Mercredi 9 octobre 2019	Salle des Actes - bât 7
n°303	Mercredi 13 novembre 2019	Salle des Actes - bât 7
n°304	Mercredi 11 décembre 2019	Salle des Actes - bât 7